

Document Cadre

---

# L'éducation inclusive

---

Direction des Ressources Techniques  
Juillet 2012



#### **Auteurs**

Hannah Corps  
Gilles Ceralli  
Sandra Boisseau

#### **Édition**

Handicap International  
Direction des Ressources Techniques  
Pôle Management des connaissances

#### **Appui technique éditorial**

Michael Guy  
Stéphanie Deygas (version française)  
Pôle Management des connaissances

#### **Création graphique**

IC&K, Frédérick Dubouchet  
Maude Cucinotta

#### **Mise en page**

IC&K, Frédérick Dubouchet

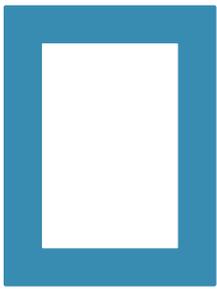
#### **Traduction**

Marion Guérin

**Ce document peut être utilisé ou reproduit sous réserve de mentionner la source et uniquement pour un usage non commercial.**

#### **Contributeurs**

Hervé Bernard  
Susan Girois  
Claudio Rini  
Nathalie Herlemont  
Lies Vandenbossche  
Guillaume Pégon  
Anne Leymat  
Aude Bumbacher - Algérie  
Rahima Chehik - Algérie  
Nancy Rollinson - Bangladesh  
Louis Bourgois - Maghreb  
Désiré Kabore - Burkina Faso  
Estelle Koudougou - Burkina Faso  
Xavier Joubert - Burkina Faso  
Chloé Charrondiere - Burkina Faso  
Elie Sabuwanka - Burundi  
Cécile Maout - Burundi  
Charley Ramsey - Cambodge  
Phum Kinmay - Cambodge  
Sandrine Bouille - Cambodge  
Catherine Gillet - Indonésie  
Everlyne Mangula - Kenya  
Edith Ramamonjisoa - Madagascar  
Christine Smerdon - Népal  
Ruth Danelia Fletes - Nicaragua  
Silas Ngayaboshya - Rwanda  
Lydia Nyirahabiyambere - Rwanda  
Gallican Mugabonake - Rwanda  
Jean Michel Mathiam - Sénégal  
Virginie Hallet - Togo  
Marieke Stevens - Vietnam  
Irène Manterola - Cuba



## Document Cadre

# L'éducation inclusive

<b>Avant-Propos</b>	<b>5</b>
<b>Principes et repères</b>	<b>9</b>
<b>Importance, contexte et définition</b>	<b>10</b>
<b>Pourquoi intervenir</b>	<b>17</b>
<b>Approches complémentaires</b>	<b>20</b>
<b>Modalités d'intervention</b>	<b>25</b>
<b>Phases de planification et d'intervention</b>	<b>26</b>
A. Pré-requis pour la programmation	26
B. Phase de cadrage et de faisabilité	27
C. Phase de conception et de planification	28
<b>Phases de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation</b>	<b>28</b>
A. Niveaux d'intervention et résultats attendus	28
B. Le renforcement des capacités locales	35
C. Facteurs de pérennité	38
<b>Perspectives pour la période 2011-2015</b>	<b>39</b>
<b>Annexes</b>	<b>41</b>
<b>Le plaidoyer et les réseaux d'éducation</b>	<b>42</b>
<b>Historique du secteur de l'éducation à Handicap International (1996 à 2010)</b>	<b>43</b>
<b>Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées : Article 24 - Éducation</b>	<b>44</b>
<b>Glossaire</b>	<b>46</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>49</b>
<b>Notes</b>	<b>50</b>

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial data. This includes not only sales and purchases but also expenses and income. The text suggests that a consistent and thorough record-keeping system is essential for identifying trends and making informed decisions.

In addition to record-keeping, the document highlights the need for regular reconciliation. This process involves comparing the internal records with external statements, such as bank statements or supplier invoices, to identify any discrepancies. Regular reconciliation helps in catching errors early and ensures that the books are balanced. The text also mentions the importance of reviewing the records periodically to assess the overall financial health of the organization.

The document further discusses the role of technology in modern accounting. It notes that while traditional methods were once the norm, the use of accounting software has become increasingly prevalent. These tools can automate many of the routine tasks, such as data entry and calculations, which reduces the risk of human error and saves time. However, it also stresses that technology is not a substitute for good accounting practices and that users must understand the underlying principles.

Finally, the document concludes by emphasizing the importance of transparency and accountability. Accurate financial records are not just for internal use; they are also required for external stakeholders, including investors, creditors, and tax authorities. Maintaining clear and honest records builds trust and is a key factor in the success of any business. The text encourages organizations to adopt a proactive approach to financial management and to seek professional advice when needed.

**« Partout dans le monde, les faits sont clairs. Lorsque l'éducation est inclusive pour les personnes handicapées, celles-ci peuvent échapper aux inégalités et aux préjugés qui les ont, pendant si longtemps, enfermées dans la pauvreté et le déni de leurs droits fondamentaux. De plus, les changements qui devront être apportés aux systèmes éducatifs profiteront à tous les apprenants, conduisant ainsi à un renforcement de la société civile et au bien-être socio-économique de tous. Il en résultera des sociétés plus humaines et égalitaires dans le monde entier. »**

**Richard Reiser,**

Implementing Inclusive Education, 2008<sup>1</sup>

**« Je suis enfin en classe avec mes copains du quartier, c'était mon plus grand rêve ! »**

**Garçon de 9 ans,**

village de Ain Azel, Algérie.

En tant qu'individus, nous avons tous des manières d'apprendre différentes, qui évoluent souvent avec le temps. L'Éducation Inclusive consiste à créer des environnements d'apprentissage qui répondent positivement aux différents besoins des individus et embrassent la diversité naturelle de l'humanité. Les enfants handicapés font naturellement partie de cette diversité et sont présents dans toute communauté. Pourtant, leur participation à l'éducation est souvent rare, en particulier dans les environnements d'apprentissage ordinaires. Le présent document cadre (révisé) explique le travail mené aujourd'hui par Handicap International dans le secteur de l'Éducation Inclusive et offre des perspectives pour la période 2011-2015. Il a pour principal objectif de fournir aux lecteurs une meilleure compréhension du sujet et des connaissances suffisantes pour entreprendre des actions concrètes et positives en faveur de l'inclusion.

Ce document cadre s'appuie sur l'expérience de Handicap International dans le secteur de l'éducation depuis 1998, et avant cela sur son expérience issue de la collaboration avec l'ONG Action Nord Sud (ANS)<sup>2</sup>. Il prend en compte les résultats des évaluations sur le terrain, des réunions avec les partenaires et les donateurs, les remarques des professionnels de l'éducation, des décideurs et des responsables, et surtout les opinions des enfants handicapés et de leurs familles.

Les connaissances et l'expérience du personnel sur le terrain et des partenaires de Handicap International dans le secteur de l'éducation ont constitué l'essentiel des éléments permettant l'élaboration de ce document. Les programmes suivants ont contribué au processus de réflexion et de mise à jour de ce document cadre : Burkina Faso/Niger, Togo, Sénégal, Mali, Sierra Léone/Libéria, Rwanda, Burundi, Kenya/Somaliland, Madagascar, Maroc/Tunisie, Algérie, Cambodge, Vietnam, Indonésie, Bangladesh, Népal, Afghanistan, Nicaragua. Leur participation au processus a été précieuse pour l'élaboration de ce document, qui est fondé sur la pratique dans de nombreux contextes.

Ce document cadre donne des indications sur les possibilités et les limites de nos interventions en matière d'Éducation Inclusive. Tous les projets d'éducation et les activités mises en œuvre par les programmes de Handicap International devraient se conformer aux directives présentées dans ce document. Il s'adresse donc principalement au personnel et aux partenaires de Handicap International, mais il présente aussi un intérêt pour d'autres organisations et professionnels travaillant dans le secteur de l'éducation et de l'inclusion.

Ce document sera mis à jour régulièrement pour intégrer les connaissances et les expertises acquises grâce aux programmes de Handicap International, et refléter les développements et les évolutions de la réflexion internationale sur l'Éducation Inclusive.

La langue originale de ce document cadre est l'anglais. Il est donc également disponible en anglais, et accessible sous d'autres formats sur demande.

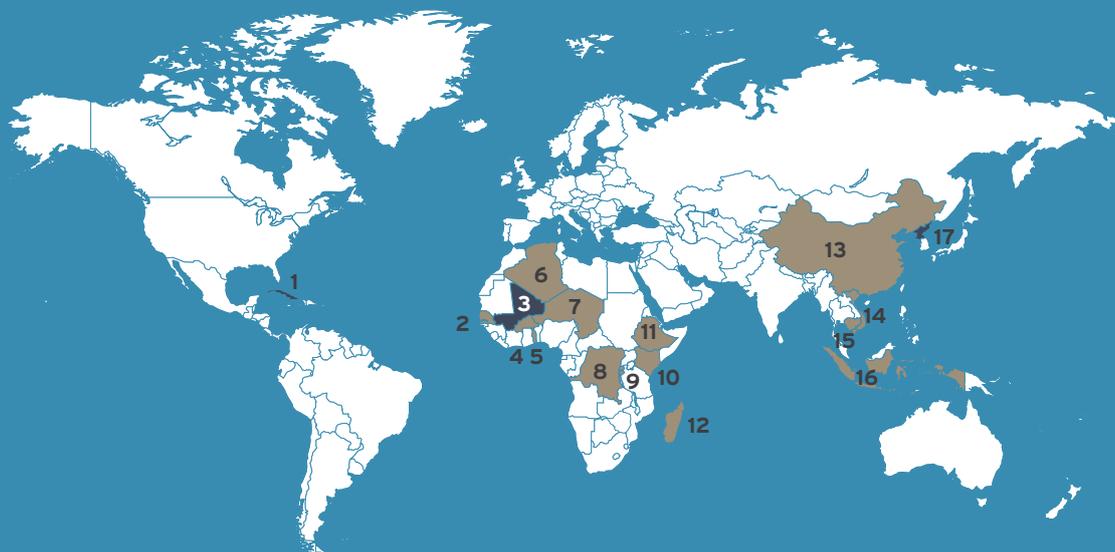
**Hannah Corps**

[hannah.corps@hi-uk.org](mailto:hannah.corps@hi-uk.org)

**Gilles Ceralli**

[gceralli@handicap-international.lu](mailto:gceralli@handicap-international.lu)

## Projets d'éducation inclusive menés par Handicap International (juillet 2011)



-  Projets d'Éducation Inclusive mis en œuvre
-  Projets comportant une composante Éducation Inclusive

La carte ci-dessus montre les pays dans lesquels Handicap International mène actuellement des activités d'Éducation Inclusive. La majorité des projets se concentrent uniquement sur l'éducation des enfants handicapés. Cependant, dans certains pays, l'Éducation Inclusive constitue une composante d'un projet plus vaste, comme le développement local inclusif (Mali).

- |                         |                    |
|-------------------------|--------------------|
| 1 : Cuba                | 10 : Kenya         |
| 2 : Sénégal             | 11 : Éthiopie      |
| 3 : Mali                | 12 : Madagascar    |
| 4 : Burkina Faso        | 13 : Chine (Tibet) |
| 5 : Togo                | 14 : Vietnam       |
| 6 : Algérie             | 15 : Cambodge      |
| 7 : Niger               | 16 : Indonésie     |
| 8 : République du Congo | 17 : Corée du Nord |
| 9 : Rwanda & Burundi    |                    |



Togo, 2010

# Principes et repères

<b>IMPORTANCE, CONTEXTE ET DÉFINITIONS</b>	<b>10</b>
<b>A. Définitions</b>	<b>10</b>
Éducation Inclusive	
Systèmes éducatifs spécialisés, intégrés et inclusifs	
Éducation formelle et éducation informelle	
Le public et le privé	
<b>B. Éléments contextuels</b>	<b>11</b>
L'éducation, une composante essentielle du processus de développement	
Éducation et enfants handicapés	
Éducation, handicap et pauvreté	
Les obstacles à l'éducation des enfants handicapés	
Le cadre de la politique éducative internationale	
<hr/>	
<b>POURQUOI INTERVENIR</b>	<b>17</b>
<b>A. Les bénéficiaires</b>	<b>17</b>
<b>B. Principes d'intervention</b>	<b>18</b>
Les principes et les indicateurs clés	
L'enseignement primaire inclusif	
Le secteur public de l'éducation	
L'éducation formelle et l'éducation informelle	
Les écoles et les services spécialisés	
L'accessibilité des écoles	
<hr/>	
<b>APPROCHES COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>20</b>
<b>A. Approches transversales</b>	<b>20</b>
Une approche centrée sur l'enfant	
Une approche multisectorielle et multi-acteurs	
Une approche partenariale	
Une double approche	
Une approche genre	
<b>B. Liens avec les autres secteurs d'activité</b>	<b>22</b>
Une approche de développement local inclusif	
Les liens avec les services de réadaptation	
Les liens avec le VIH/sida et la violence sexuelle	
L'Éducation Inclusive et les situations d'urgence	

# Importance, contexte et définitions

## A

### Définitions

#### Éducation Inclusive

L'Éducation Inclusive est un processus qui vise à accroître la participation et à réduire l'exclusion en répondant efficacement aux différents besoins de tous les apprenants. Elle prend en compte les besoins individuels en matière d'enseignement et d'apprentissage de tous les enfants et jeunes gens en situation de marginalisation et de vulnérabilité : enfants des rues, filles, groupes d'enfants appartenant à des minorités ethniques, enfants issus de familles démunies financièrement, enfants issus de familles nomades/réfugiées/déplacées, enfants vivant avec le VIH/sida et enfants handicapés<sup>3</sup>. L'Éducation Inclusive a pour objectif d'assurer à ces enfants l'égalité des droits et des chances en matière d'éducation.

**L'éducation est à la fois un droit en soi et une fin pour atteindre d'autres droits. Une Éducation Inclusive de base de qualité est nécessaire pour faire des droits civils, politiques et économiques une réalité pour tous les enfants et jeunes gens. Une Éducation Inclusive de qualité est la méthode principale pour permettre le développement humain, économique et social, et profite simultanément à l'individu et à la société.**

L'Éducation Inclusive est une approche qui considère la diversité comme une composante essentielle du processus d'enseignement et d'apprentissage, et qui promeut le développement humain. L'Éducation Inclusive vise à combattre la marginalisation des individus et à promouvoir la différence. L'Éducation Inclusive doit être développée dans le cadre d'une stratégie nationale et ne doit pas se définir comme

une approche séparée. Il est évident que l'Éducation Inclusive n'est pas un concept immuable. Il n'y a pas de définition ou de méthode de mise en œuvre unique convenant à tous les individus ou à toutes les situations. Elle repose plutôt sur des pratiques inclusives évolutives qui peuvent être adaptées à différents contextes. Elle devrait être considérée comme une composante du développement inclusif, dont le but ultime est une société qui favorise et assure activement la participation et l'inclusion de tous ses membres. L'Éducation Inclusive constitue le principal moyen pour atteindre les objectifs de « l'Éducation Pour Tous<sup>4</sup> » qui promeuvent une approche centrée sur l'enfant pour l'enseignement et l'apprentissage tout au long de la vie. Il est important d'appréhender l'Éducation Inclusive comme un concept bien plus vaste, faisant référence au droit de **tous** les apprenants (y compris les enfants handicapés, mais aussi les autres groupes marginalisés) à accéder et à bénéficier d'une éducation **formelle et informelle**. L'Éducation Inclusive s'applique à tous les apprenants de tout âge, à la fois enfants et adultes. Ce document cadre ainsi que le travail de Handicap International dans le secteur de l'éducation se concentrent sur les enfants handicapés.

#### Systemes éducatifs spécialisés, intégrés et inclusifs

Un **système éducatif spécialisé** signifie que les enfants handicapés reçoivent une éducation dans un environnement d'apprentissage séparé, comme une école ou un centre spécialisé, souvent isolé de la communauté, des autres enfants, ou des écoles ordinaires. Dans de nombreux pays, ce type de système éducatif spécialisé n'a pas de lien avec le ministère de l'Éducation et dépend, par exemple, du ministère de l'Action Sociale.

Un **système éducatif intégré** signifie que les enfants handicapés sont scolarisés dans des



# B

## Éléments contextuels

---

écoles ordinaires, mais dans une classe à part comprenant d'autres apprenants handicapés et un enseignant dédié. Ces enfants ont souvent très peu de contacts, voire aucun, avec leurs pairs non handicapés. L'éducation intégrée peut également signifier qu'un enfant handicapé est scolarisé dans une école ordinaire et intégré à une classe ordinaire, mais que les efforts de l'école pour répondre aux besoins scolaires ou sociaux spécifiques de l'enfant sont minimales. C'est par conséquent à l'enfant de s'adapter à l'environnement. Un **système éducatif inclusif** signifie que le système éducatif dans sa globalité tient compte des mesures à prendre pour être à même de dispenser une éducation adéquate à tous les enfants qui apprennent ensemble. Des liens sont créés avec les services de soutien spécialisés et ordinaires. Le système éducatif inclusif suit une approche systémique du changement plutôt qu'une approche école par école.

### Éducation formelle et éducation informelle

**L'éducation formelle** est un système éducatif structuré et reposant sur les institutions.

**L'éducation informelle** consiste en toute activité éducative organisée en dehors du système formel établi, par exemple en lien avec l'environnement dans lequel vit l'enfant et/ou avec la communauté (c'est-à-dire soutenue par la communauté plutôt que par l'école).

### Le public et le privé

**Le public** est un système financé par le gouvernement, l'éducation dispensée étant généralement gratuite.

**Le privé** est un système financé par les individus ou les organisations, par exemple les organisations non gouvernementales.

### L'éducation, une composante essentielle du processus de développement

Les acteurs aux niveaux international, régional, national et local considèrent de plus en plus l'éducation comme une thématique centrale du développement, permettant d'aboutir à des résultats tangibles et à des approches communes qui peuvent être suivies et observés. Le développement de systèmes éducatifs et de pratiques éducatives à travers le monde présente également un intérêt croissant pour les ONG internationales et nationales. L'éducation est considérée comme un élément capital pour atteindre des étapes clés telles que les plans nationaux d'éducation, et les Objectifs du Millénaire pour le Développement au niveau international. Il est reconnu que l'éducation peut avoir un impact social positif considérable, par exemple en matière de santé maternelle et infantile ou de développement économique et d'emploi.

### Éducation et enfants handicapés

On estime que 72 millions d'enfants dans le monde sont exclus de l'éducation<sup>5</sup>, et parmi eux, un tiers sont des enfants handicapés. L'âge de scolarisation pour les enfants handicapés et non handicapés peut varier d'une région ou d'un pays à l'autre. Les politiques et les lois des gouvernements nationaux stipulent les limites d'âge pour l'école primaire et secondaire :

- Âge préscolaire moyen<sup>6</sup> : 3-6 ans
- Âge moyen pour l'école primaire : 6-15 ans
- Âge moyen pour l'école secondaire : 14-25 ans

Pour les enfants handicapés qui commencent souvent l'école plus tardivement que leurs pairs non handicapés et qui ont parfois besoin de temps supplémentaire, le fait de définir une limite d'âge légale peut empêcher l'achèvement d'une éducation de base.



### Comprendre le handicap

Différents modèles sont utilisés pour décrire ou expliquer le handicap. Le document relatif au Champ d'action de Handicap International identifie les personnes handicapées comme des « personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables, dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ». Cette définition est conforme à la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH), la Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé (CIF) et au Processus de Production du Handicap (PPH). En effet, ils définissent tous largement le handicap comme une interaction complexe entre l'état de santé d'une personne et des facteurs contextuels plus larges. Comme l'indique le Rapport mondial sur le handicap publié en 2011 par l'Organisation mondiale de la Santé et la Banque Mondiale « définir le handicap comme une interaction signifie que le « handicap » n'est pas un attribut de la personne. Des progrès peuvent être faits pour améliorer la participation sociale en levant les barrières qui gênent les personnes handicapées dans leur vie quotidienne ». On constate un manque général de données de qualité sur le handicap. Cependant, le Rapport mondial sur le handicap (2011) indique que :

- dans le monde, plus d'un milliard de personnes vivent avec un handicap,
- 20 % des personnes les plus pauvres du monde présentent des incapacités et presque 80 % des personnes handicapées vivent dans les pays à faible revenu.

Dans la plupart des pays à revenu faible et intermédiaire, l'éducation des enfants handicapés a lieu principalement dans des établissements spécialisés, situés dans les

zones urbaines où les infrastructures sont plus développées. Cependant, il devient évident que ce type de système éducatif n'est pas une solution viable à long terme et qu'il exclut inévitablement les individus les plus pauvres, en particulier dans les environnements ruraux.

Au cours des dix dernières années, on a assisté à une campagne mondiale significative sur la question de l'accès à l'éducation. Alors que de nombreux progrès ont été faits, comme le montre la baisse mondiale du nombre d'enfants non scolarisés<sup>7</sup>, de sérieux défis restent à relever en termes de qualité de l'enseignement, d'apprentissage, de rétention<sup>8</sup> et de succès dans l'éducation. Pour les enfants handicapés, la situation est critique. Les systèmes et les services éducatifs dans le monde ne parviennent tout simplement pas à répondre à leurs besoins, en termes d'accès et de qualité de l'éducation.



#### Accès à l'éducation

Dans les pays les plus pauvres du monde où Handicap International met en œuvre des projets, une large majorité d'enfants handicapés n'a pas accès à l'éducation. On estime qu'un tiers des enfants non scolarisés dans le monde sont des enfants handicapés<sup>9</sup>.

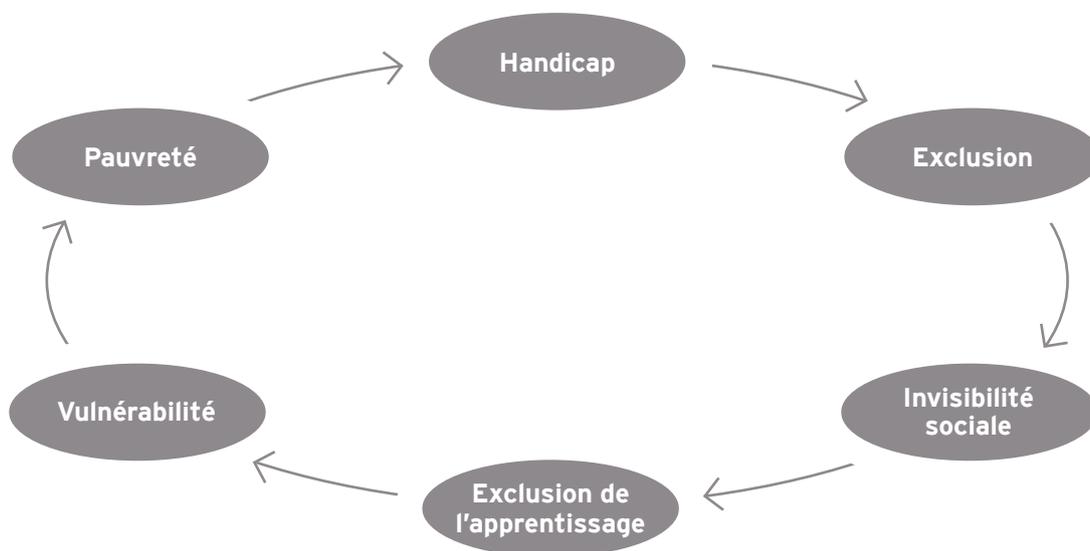
#### Qualité de l'éducation

Les rapports montrent que malgré une volonté politique au niveau international, il existe de « sérieuses lacunes de mise en œuvre entre la politique et la pratique lorsqu'il s'agit de s'assurer que les enfants handicapés disposent d'une égalité d'accès à une Éducation Inclusive de qualité »<sup>10</sup>. La faible qualité de l'éducation des enfants handicapés et ses impacts sur les taux de redoublement et de rétention sont également reconnus par certains ministères de l'Éducation<sup>11</sup>.

## Éducation, handicap et pauvreté

L'exclusion de l'éducation accentue encore davantage le cercle vicieux du handicap et de la pauvreté. Les enfants qui vivent en situation d'extrême pauvreté n'ont pas accès aux services de base, et sont souvent confrontés à des conditions de vie dangereuses. Cela augmente considérablement la probabilité de

détériorer plus ou moins leur état de santé et de provoquer des déficiences/incapacités. À terme, les enfants qui présentent des incapacités sont susceptibles d'être confrontés à l'exclusion sociale et à la discrimination, ce qui exacerbe davantage leur pauvreté et leur vulnérabilité<sup>12</sup> (comme le montre le schéma ci-dessous).



Le niveau de pauvreté d'une famille et/ou d'un foyer détermine en général si un enfant handicapé ou non handicapé a accès à l'école, et s'il peut demeurer dans le processus éducatif pour le nombre d'années requis. Les enfants (en particulier les filles) de familles démunies financièrement doivent souvent accomplir les tâches ménagères et agricoles, y compris s'occuper de la fratrie. Pour les enfants qui ont besoin d'une attention médicale pour des problèmes de santé, tels que l'épilepsie ou la

drépanocytose, mais qui n'en bénéficient pas, la pauvreté peut agir comme catalyseur d'incapacité et d'exclusion. À terme, cela peut avoir des conséquences néfastes pour toute la famille, puisque ces enfants ont besoin que l'on s'occupe d'eux, et parallèlement les familles doivent gagner leur vie pour subvenir aux besoins de base que sont l'alimentation et le logement.

### Les obstacles à l'éducation des enfants handicapés

Les partenaires et le personnel de terrain de Handicap International ont identifié les principaux obstacles que rencontrent les enfants handicapés. Ces exemples sont très répandus dans les pays au sein desquels Handicap International travaille.

#### Problème principal

Les filles et les garçons handicapés se voient refuser une éducation au sein de l'école maternelle, primaire et secondaire, ou reçoivent une éducation de faible qualité (y compris pour l'éducation informelle). Le taux d'inscriptions invariablement bas, et/ou le taux élevé d'abandon et de redoublement des filles et des garçons handicapés, et par conséquent, leur faible niveau d'éducation, confirment cette problématique. Par exemple, au Vietnam, les enfants handicapés doivent parfois redoubler le niveau<sup>13</sup> jusqu'à huit fois ; ils atteignent ainsi l'âge de 14 ans à partir duquel la scolarité n'est plus obligatoire. Par conséquent, ces enfants font peu de progrès (Source : Rapport de travail de l'école pilote au Vietnam).

#### Obstacle 1 : Les attitudes négatives au sein de la communauté et le manque de connaissances sont dus :

- aux croyances et aux pratiques traditionnelles, à la crainte, à la honte,
- à la pauvreté économique (des parents, des écoles, des enseignants, des autres élèves et des communautés), aux familles nombreuses,
- au fait que les parents d'enfants handicapés ne connaissent pas ou sous-estiment les capacités ou le potentiel de leurs enfants,
- au fait que les parents d'enfants handicapés ne voient pas l'intérêt d'envoyer leur enfant handicapé à l'école, ni son potentiel pour un futur emploi.

#### Obstacle 2 : Les enfants handicapés n'ont pas accès à un enseignement primaire inclusif de qualité pour les raisons suivantes :

##### ➤ Enseignement, suivi et soutien inadaptés

- programmes éducatifs inaccessibles et inadaptés,
- formation insuffisante des enseignants sur des questions clés (sensibilisation au handicap et au genre, gestion des classes, programme éducatif accessible, diversification des méthodes d'enseignement),
- ressources, matériel didactique et pratiques d'enseignement inaccessibles,
- dispositifs de suivi, d'évaluation et de soutien inadaptés dans le cadre de l'inclusion des enfants handicapés dans l'éducation,
- sérieux manque de suivi et de soutien,
- les filles et les garçons handicapés n'ont pas la parole ni le choix quant à leurs besoins éducatifs et à leurs aspirations.

##### ➤ Environnement éducatif inaccessible

- bâtiments et infrastructures scolaires inaccessibles,
- manque d'infrastructures sanitaires accessibles et convenables pour l'intimité (remarque : il s'agit d'une cause essentielle des taux élevés d'abandon parmi les adolescentes),
- équipements spécifiques nécessaires au soutien des garçons et filles handicapés coûteux et restreints aux emplacements urbains,
- manque de moyens de transport appropriés,
- manque de lumière naturelle dans les classes.

**Obstacle 3 : Manque de politiques éducatives inclusives aux niveaux national et local** à cause :

- du manque d'information des gouvernements pour traduire les normes internationales telles que l'Article 24 de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (cf. annexe) en une politique réalisable dans un contexte pauvre en ressources,
- d'une base de connaissances sur le handicap et l'Éducation Inclusive au sein des ministères de l'Éducation et des établissements de formation des enseignants insuffisante pour mettre les politiques en pratique,
- du manque de mécanismes d'analyse des informations et d'échange des bonnes pratiques sur les principales questions relatives au handicap et à l'éducation (tant au sein d'un pays qu'entre les pays),
- du modèle médical du handicap ancré dans la société,
- d'un sérieux manque de données :
  - \* sur le nombre de filles et de garçons handicapés, scolarisés et non scolarisés,
  - \* sur l'offre éducative pour les filles et les garçons handicapés.

À propos de cet obstacle 3, des scénarios courants expliquent pourquoi les lois et les politiques éducatives nationales rendent souvent difficile l'inclusion des enfants handicapés :

- 1)** Absence de loi spécifique pour protéger les droits des enfants handicapés. Les lois nationales génériques sont généralement insuffisantes, puisque bien souvent les enfants handicapés ne sont pas sur un pied d'égalité avec les autres citoyens au sein de la société.
- 2)** Une loi spécifique existe, mais elle n'est pas efficace en raison de connaissances limitées sur cette loi et la manière de la mettre en œuvre, et à cause d'attitudes négatives à l'égard des enfants handicapés.
- 3)** La loi existante stipule que les enfants handicapés devraient fréquenter des établissements spécialisés.
- 4)** La loi est reconnue, mais partiellement mise en œuvre dans le contexte du pays, et seuls quelques fonctionnaires de l'éducation la promeuvent activement.
- 5)** On trouve communément un certain nombre de politiques prohibitives relatives aux examens scolaires. Dans certains pays en développement dans lesquels travaille Handicap International, les gouvernements ne tiennent pas compte des besoins individuels spécifiques des enfants pour passer leurs examens, comme : le temps supplémentaire pour achever l'examen ; un auxiliaire pour transcrire les réponses ; un auxiliaire pour lire les questions ; la mise à disposition de formats d'examens alternatifs (par exemple, le Braille).

### Le cadre de la politique éducative internationale

L'éducation occupe actuellement une place dominante dans les agendas de développement des gouvernements, des donateurs et des agences internationales dans le monde. Cet intérêt progressif a été influencé par l'existence des textes clés suivants, qui font tous fortement référence (bien que pas toujours directement) à l'éducation.

1948	<b>*Déclaration des droits de l'homme</b>
1989	<b>*Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (articles 23, 28 29)</b>
1990	Déclaration mondiale sur l'Éducation pour Tous, Thaïlande
1993	Règles de l'ONU pour l'égalisation des chances des handicapés (Règle 6)
1994	Déclaration de Salamanque lors de la Conférence mondiale sur les besoins éducatifs spéciaux (Accès et qualité)
2000	Déclaration mondiale sur l'Éducation pour Tous, Dakar
2000	2 <sup>e</sup> Objectif du Millénaire pour le Développement : Assurer l'éducation primaire universelle d'ici 2015
2006	<b>* Convention Internationale relatives aux droits des personnes handicapées (Article 24)</b>

\*textes ayant force exécutoire

Les trois textes développés ci-dessous sont ceux qui ont actuellement la plus grande influence sur le plan international pour permettre la réalisation de l'inclusion des enfants handicapés dans l'éducation. Les cadres politiques au niveau national sont largement guidés par ces textes, et le travail de Handicap International relatif à l'Éducation Inclusive se conforme également à leurs cadres et objectifs.

#### Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées

La Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), en particulier l'article 24<sup>14</sup>, constitue un document clé pour Handicap International en matière de plaidoyer et de bonnes pratiques sur l'inclusion des enfants handicapés dans l'éducation. L'article 24 énumère clairement cinq points qui font référence à l'égalité et à la non-discrimination des opportunités de formation continue, de développement social et de participation au sein de la communauté pour les apprenants handicapés, ce à quoi s'engagent légalement les gouvernements (dans la mesure où ils signent et ratifient la Convention).

#### Les Objectifs du Millénaire pour le Développement

Le second et le troisième Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)<sup>15</sup> visent à :

- « D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires » ;
- « Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard ».

La plupart des agences internationales se concentrent largement sur ces objectifs essentiels, en particulier dans la mesure où le délai fixé à 2015 se rapproche.

# Pourquoi intervenir

## A

### Objectifs de l'Éducation Pour Tous

Les OMD abordant succinctement l'éducation primaire universelle, un engagement croissant envers les objectifs de l'Éducation Pour Tous (EPT) semble émerger. Ils suivent une approche éducative plus holistique, dès les plus jeunes années jusque dans les études poursuivies à l'âge adulte. L'EPT poursuit les six objectifs<sup>16</sup> suivants :

1. Développer la protection et l'éducation de la petite enfance
2. Rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous
3. Développer l'apprentissage et les savoir-faire auprès des jeunes et des adultes
4. Accroître de 50 % le taux d'alphabétisation des adultes
5. Atteindre la parité entre les sexes d'ici à 2005 et l'égalité d'ici à 2015
6. Améliorer la qualité de l'éducation



Le travail mené par Handicap International pour l'inclusion des enfants handicapés dans l'éducation contribue à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, à la réalisation du deuxième et du troisième Objectifs du Millénaire pour le Développement (MDP) relatifs à l'éducation primaire universelle et à la parité des sexes, et aux objectifs plus larges stipulés dans les plans de l'Éducation Pour Tous (EPT).

Grâce au plaidoyer et à la collaboration aux niveaux international, national et du terrain, Handicap International promeut l'adhésion à une approche inclusive de ces objectifs.

### Les bénéficiaires

Les actions menées par Handicap International dans le secteur de l'éducation se concentrent particulièrement sur les enfants handicapés, qui font partie des jeunes apprenants les plus vulnérables et les plus exclus dans le monde entier<sup>17</sup>. Cependant, cet accent mis sur le handicap représente une partie infime de l'Éducation Inclusive, qui a un impact beaucoup plus large, comme l'illustre la liste des bénéficiaires suivante :

- Enfants des rues
- Enfants handicapés
- Filles
- Groupes d'enfants appartenant à des minorités ethniques
- Enfants issus de familles démunies financièrement
- Enfants issus de familles nomades/réfugiées/déplacées
- Enfants vivant avec le VIH/sida.

Par le passé, Handicap International ciblait les enfants présentant des déficiences légères en essayant de soutenir leur inclusion dans les écoles ordinaires, tout en favorisant le développement d'une éducation de qualité grâce à l'introduction d'une pédagogie d'enseignement centrée sur l'enfant. Conformément à la Stratégie Fédérale 2011-2015, Handicap International cherche également à répondre aux besoins éducatifs des enfants présentant des déficiences sévères qui sont les plus exclus et ont le moins accès à l'éducation, et à la vie communautaire en général.

Le mandat fédéral permet également de mettre en place des actions pour soutenir d'autres enfants marginalisés. Travailler pour l'inclusion des enfants handicapés implique inévitablement de travailler avec les enfants non handicapés afin de favoriser l'interaction sociale, les amitiés et l'équité dans les communautés locales et les écoles.

# B

## Principes d'intervention

---

### Les principes et les indicateurs clés

Les interventions de Handicap International en matière d'éducation reposent sur les principes suivants :

- les enfants handicapés ont droit à une Éducation Inclusive de qualité,
- les environnements d'apprentissage doivent répondre aux besoins individuels physiques, sociaux, intellectuels et émotionnels, ainsi qu'aux aspirations personnelles des enfants et des jeunes,
- la politique et les pratiques éducatives doivent refléter et respecter la diversité des apprenants, en particulier les enfants handicapés.

Ces principes guident le travail de Handicap International dans le secteur de l'éducation dans les pays à faible revenu, dans le contexte du développement durable et des situations d'urgence.

À partir de ces principes, et en collaboration avec les acteurs de l'éducation, du secteur social et de celui des soins de santé<sup>18</sup>, l'objectif principal consiste à : « assurer la qualité de l'éducation pour les enfants handicapés dans le système public d'Éducation Inclusive<sup>19</sup> ».

Cet objectif peut être suivi et évalué grâce à une série d'indicateurs. Il est à noter que ces indicateurs sont directement liés aux enfants, puisqu'ils sont au centre de tous les projets d'Éducation Inclusive.

- Augmentation du nombre d'enfants handicapés scolarisés dans des structures formelles ou informelles, ou bénéficiant d'une éducation à domicile,
- Baisse du taux d'abandon scolaire parmi les enfants handicapés (similaire au taux moyen),
- Baisse du taux d'enfants handicapés en échec scolaire (similaire au taux moyen).
- Progrès sociaux et scolaires des enfants handicapés,

- Participation des enfants handicapés à toutes les activités socio-éducatives,
- Niveau de satisfaction des enfants handicapés et des familles concernant les conditions d'enseignement et d'apprentissage.

### L'enseignement primaire inclusif

Compte tenu de son expérience de terrain avec les partenaires au cours des dix dernières années et de la mobilisation internationale actuelle pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015, Handicap International considère l'enseignement primaire dans le secteur public comme une priorité évidente.

### Le secteur public de l'éducation

Handicap International soutient en priorité le système éducatif public en travaillant sur les hypothèses suivantes :

- le système éducatif public est mandaté pour assurer l'égalité des opportunités à tous les enfants, grâce à une éducation primaire gratuite et obligatoire,
- le système éducatif public touche le plus grand nombre d'enfants,
- l'Éducation Inclusive implique une réforme de l'ensemble du secteur, dictée par les autorités légitimes, par exemple, l'État.

### L'éducation formelle et l'éducation informelle

Alors que la politique et le travail de terrain de Handicap International dans le secteur de l'éducation se concentrent sur l'éducation formelle, il est important de comprendre que la notion d'éducation va au-delà de la scolarisation formelle. Les environnements d'apprentissage informels,

comme l'éducation à la maison ou au sein de la communauté, jouent un rôle tout aussi important pour répondre aux besoins de développement des enfants à différentes périodes de leur vie. Handicap International promeut activement ce concept plus large de « formation continue »<sup>20</sup> comme une manière efficace pour les systèmes éducatifs d'accroître et de maintenir l'autonomie et l'indépendance des individus, des familles et des communautés.

**Les écoles et les services spécialisés**

En règle générale, Handicap International ne travaille pas de façon isolée avec des écoles spécialisées. Cependant, elle est amenée à travailler avec ces écoles afin de développer leur capacité à agir en tant que ressource pour l'Éducation Inclusive dans la communauté et dans les écoles ordinaires. En général, Handicap International évite de créer des services spécialisés nouveaux ou supplémentaires pour les enfants handicapés ; elle préfère travailler au sein des cadres existants afin de soutenir les services nationaux et locaux et d'apporter un soutien approprié. Des classes spécialisées sont parfois utilisées comme classes de

transition vers le milieu ordinaire<sup>21</sup>, afin d'apporter un soutien pour l'apprentissage nécessaire aux enfants handicapés. Handicap International considère que son rôle consiste à développer ou renforcer les services de soutien, afin de relier tous les services existants de la manière la plus durable possible.

**L'accessibilité des écoles**

Handicap International investit rarement dans les projets de construction d'école. Cependant, elle promeut la conception universelle et la mise en accessibilité des écoles, ainsi que le développement d'environnements adaptés aux enfants (se référer au document cadre sur l'accessibilité de Handicap International<sup>22</sup>).

 **Synthèse du travail de Handicap International dans le secteur de l'Éducation Inclusive**

Systèmes	Éducation formelle	Éducation informelle
Public	Écoles ordinaires (laïques et religieuses), instituts de formation	Cours/campagnes d'alphabétisation
Privé		Éducation à domicile Groupes communautaires



# Approches complémentaires

## A

### Approches transversales

---

#### Une approche centrée sur l'enfant

Que ce soit au niveau national ou communautaire, Handicap International s'efforce d'axer son travail sur les besoins et les droits individuels des enfants et des jeunes handicapés, et des communautés dans lesquelles ils vivent. Les enfants handicapés et leurs familles doivent devenir autonomes afin de développer les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour améliorer et influencer leurs opportunités d'éducation. Les enfants doivent participer à ce processus de création d'environnements favorables, en devenant des partenaires importants, et dans l'idéal, les agents de leur propre développement. Typiquement, les projets d'Éducation Inclusive menés par Handicap International comprennent des activités pour développer l'estime de soi, les capacités décisionnelles et la confiance des enfants handicapés et de leurs pairs non handicapés par le biais de clubs inclusifs, d'activités sportives et de loisir et d'autres initiatives scolaires et communautaires.

« Centré sur l'enfant » ne signifie pas qu'un enfant handicapé doit être consulté directement chaque fois qu'une activité est effectuée. Cela implique plutôt d'effectuer un suivi constant pour s'assurer que l'activité présentera à terme un bénéfice pour l'enfant.

#### Une approche multisectorielle et multi-acteurs

Dans la mesure où la responsabilité de l'éducation incombe à de nombreux acteurs travaillant à différents niveaux, tous les projets d'éducation menés par Handicap International doivent adopter une approche multi-acteurs. Les acteurs comprennent

immanquablement un mélange d'individus et de groupes issus des secteurs public, informel, privé et spécialisé<sup>23</sup>. Ces secteurs diffèrent beaucoup selon le contexte du pays et les infrastructures nationales.

Parvenir à l'Éducation Inclusive nécessite également une collaboration efficace des entités gouvernementales et des ministères. Un objectif stratégique « inclusif » commun et partagé par les ministères garantit la mise en œuvre d'une politique éducative appropriée. Pour que l'accès à l'éducation soit assuré pour certains enfants handicapés, il est fondamental qu'ils accèdent à des soins de santé appropriés et à un soutien pour le bien-être social. Par conséquent, dans tous les pays, l'inclusion dans l'éducation nécessite une restructuration des ressources gouvernementales (humaines, matérielles et financières). Cela ne signifie pas automatiquement des coûts supplémentaires. Les ministères de l'Éducation doivent développer des politiques d'Éducation Inclusive solides et réalisables, et allouer des budgets pour consolider les bonnes pratiques déjà constatées et conformes aux normes internationales.

#### Une approche partenariale

Travailler à différents niveaux d'intervention nécessite une solide collaboration entre les organisations nationales et locales de la société civile et les entités gouvernementales. Pour Handicap International, travailler pour l'inclusion dans l'éducation nécessite donc une approche partenariale qui inclut les partenaires de base et institutionnels<sup>24</sup>. Il s'agit donc de s'assurer que les acteurs impliqués dans le processus d'éducation des enfants handicapés s'engagent activement, de la phase de conception et de planification à la mise en œuvre et à l'évaluation. Les actions de Handicap International liées à l'Éducation Inclusive s'efforcent de suivre une approche

partenariale, car elle favorise l'appropriation du travail par les acteurs clés et augmente ainsi l'engagement et les chances de pérennité sur le long terme.



### Les enfants et les familles : des partenaires clés

Outre les enfants eux-mêmes, les parents et les familles jouent un rôle crucial dans le processus d'inclusion dans l'éducation. Ils ont notamment un rôle clé dans le réseau de soutien de l'enfant, et ils sont dans une position où ils peuvent promouvoir l'éducation de l'enfant - comme d'ailleurs l'entraver (que ce soit intentionnel ou non). Il est donc important que le travail accompli par Handicap International avec les partenaires locaux inclut le soutien à court et à long termes des parents et des familles, afin qu'ils puissent identifier les besoins de leurs enfants et développer leurs capacités. Les types de soutien varient de foyer en foyer, mais peuvent inclure : des informations sur le handicap de l'enfant et des conseils pour s'en occuper, tout en développant les compétences d'indépendance à la maison ; des suggestions pour rendre le foyer plus accessible sur le plan physique ; des conseils pour accéder aux soins de santé et aux traitements médicaux si nécessaire ; des conseils et des formations pour créer des groupes de soutien familial<sup>25</sup>.

### Une double approche

L'inclusion des enfants handicapés dans l'éducation ordinaire nécessite de cultiver et d'appliquer des pratiques inclusives à tous les niveaux, plutôt que de se concentrer uniquement sur l'incapacité de l'enfant. Ainsi, le travail accompli par Handicap International

dans le secteur de l'Éducation Inclusive nécessite une double approche<sup>26</sup>, qui répond aux besoins individuels des enfants handicapés et tient compte simultanément des barrières sociales, environnementales, économiques et politiques à l'encontre de l'éducation. Cette approche est liée au Processus de Production du Handicap<sup>27</sup>.

### Exemple d'une double approche en Éducation Inclusive :

- a) Un enfant handicapé peut avoir besoin d'une intervention en soins de santé ou en réadaptation pour pouvoir accéder ou participer à l'éducation de manière plus indépendante. Cependant, cette intervention à elle seule ne garantit pas l'inclusion. Par conséquent, un travail est également accompli pour lever les barrières potentielles dans le cadre du domicile (information et soutien à la famille), de la communauté (sensibilisation au handicap, inclusion) et des écoles (infrastructure, formation des enseignants, planification inclusive de toute l'école).
- b) Un programme de formation des enseignants comporte des modules qui promeuvent le respect de la diversité et l'égalité des opportunités, ainsi que des modules plus spécifiques sur les méthodologies d'enseignement pour les enfants ayant certaines incapacités - sensorielles, intellectuelles, physiques.
- c) Des audits concernant l'accessibilité physique<sup>28</sup> des domiciles et des écoles sont effectués conformément aux principes du dessin universel, pour former une « chaîne incassable de mouvements » permettant à une personne de se déplacer librement de son domicile à n'importe quel espace public. Les individus qui présentent des incapacités reçoivent également un soutien individuel approprié pour garantir un niveau maximal de

# B

## Liens avec les autres secteurs d'activité

---

mobilité (par exemple, évaluations, appareillages et accessoires fonctionnels, kinésithérapie, ergothérapie).

### Une approche genre

Handicap International considère que l'accent mis sur l'éducation des filles ne doit pas être au détriment des garçons handicapés, des enfants non handicapés, des femmes, des hommes et des familles étendues - ni de la communauté au sens large. La discrimination et les attitudes négatives constituent les principaux obstacles à l'éducation des filles handicapées. Travailler uniquement avec les femmes et les filles ne permet pas de résoudre cette situation. Il faut compléter les projets distincts développés pour les filles handicapées par une gamme de projets ciblant d'autres bénéficiaires clés à différents niveaux - notamment les garçons handicapés, les enfants non handicapés, les mères, les pères, les familles, les enseignants, les adultes handicapés et les groupes communautaires locaux.

### Une approche de développement local inclusif

Le travail en matière d'éducation réalisé par Handicap International aux côtés des partenaires de base soutient les principes fondamentaux du développement local inclusif<sup>29</sup>. Ceci contribue à renforcer les mécanismes participatifs existants par un dialogue visant à faire bénéficier les enfants handicapés d'un meilleur accès à l'éducation et aux services sociaux. Au niveau communautaire, Handicap International insiste fortement sur la sensibilisation des parents, des dirigeants locaux et des décideurs pour inciter à des pratiques inclusives dans l'éducation. Chaque fois que cela est possible, l'objectif est d'inclure les enfants handicapés dans les processus décisionnels pour parvenir à une gouvernance locale inclusive.

### Les liens avec les services de réadaptation

De nombreux enfants handicapés identifiés par les projets d'éducation de Handicap International ont besoin de services de réadaptation pour soutenir leur inclusion dans les écoles. Il est donc recommandé d'établir des liens solides entre les services locaux d'éducation et de réadaptation. Dans la plupart des projets d'Éducation Inclusive, il y a une phase d'identification et d'évaluation qui peut mener à un référencement, notamment auprès des services de réadaptation appropriés. Dans de nombreux pays, Handicap International travaille au renforcement des capacités des services de réadaptation, pour les accompagner à identifier correctement les besoins en réadaptation des enfants handicapés et à fournir des services de suivi. Le projet d'Éducation Inclusive peut par ailleurs alerter un projet de réadaptation si les services sont faibles.



### **Les liens avec le VIH/sida et la violence sexuelle**

Les enfants handicapés sont fortement vulnérables à l'impact du VIH/sida. Dans les pays où règne une forte prévalence du VIH, de nombreux enfants handicapés deviennent orphelins à cause du sida ou vivent dans des foyers où une personne est contaminée par le virus. Les garçons et les filles handicapés sont particulièrement vulnérables aux sévices sexuels et sont donc exposés à un risque plus élevé de transmission. La sensibilisation au VIH/sida constitue une thématique essentielle de l'Éducation Inclusive et pourrait être développée comme partie intégrante d'une session de sensibilisation sur l'inclusion et le handicap au niveau local (communauté ou école). La protection contre les abus et les violences sexuels et la création d'environnements sécurisés pour les enfants vulnérables devraient faire partie intégrante de tout projet d'Éducation Inclusive.

### **L'Éducation Inclusive et les situations d'urgence**

Handicap International met en place des projets d'Éducation Inclusive dans divers pays et contextes, du développement à long terme aux situations d'urgence. Alors que ces contextes nécessitent différentes approches, les principales activités relatives à l'inclusion dans l'éducation demeurent similaires. En effet, indépendamment du contexte, les projets doivent tous prendre en compte les infrastructures et les systèmes éducatifs actuels, qu'ils soient spécifiques aux enfants handicapés ou aux enfants non handicapés (s'ils diffèrent) et doivent correspondre au large spectre des directives présentées dans ce document cadre.

Les pays affectés par de sévères conflits offrent souvent des opportunités pour proposer et développer des cadres d'Éducation Inclusive, en particulier lorsqu'il y a la possibilité de concevoir et de reconstruire complètement le système éducatif.



**Fin des Principes et repères**



Cambodge, 2008

# Modalités d'intervention

<b>PHASES DE PLANIFICATION ET D'INTERVENTION</b>	<b>26</b>
<b>A. Pré-requis pour la programmation</b>	<b>26</b>
<b>B. Phase de cadrage et de faisabilité</b>	<b>27</b>
<b>C. Phase de conception et de planification</b>	<b>28</b>
<hr/>	
<b>PHASES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION</b>	<b>28</b>
<b>A. Niveaux d'intervention et résultats attendus</b>	<b>28</b>
<b>Introduction</b>	
<b>Niveau 1 :</b> Soutien direct des enfants handicapés et de leurs familles dans le cadre du développement communautaire inclusif au niveau local	
<b>Niveau 2 :</b> Amélioration des services (éducation, social, santé)	
<b>Niveau 3 :</b> Développement d'une politique d'Éducation Inclusive au niveau national	
<b>B. Le renforcement des capacités locales</b>	<b>35</b>
<b>C. Facteurs de pérennité</b>	<b>38</b>
<hr/>	
<b>PERSPECTIVES POUR LA PÉRIODE 2011- 2015</b>	<b>39</b>

## Phases de planification et d'intervention

Cette partie du document cadre présente les étapes préliminaires nécessaires et les principales modalités d'intervention pour tous les projets d'Éducation Inclusive menés par Handicap International. Elle propose également les résultats attendus et les activités pour les trois principaux niveaux d'intervention, offrant des exemples d'indicateurs pour mesurer l'impact du projet. Elle présente également les perspectives de travail pour les années à venir dans ce secteur d'activité.

## A

### Pré-requis pour la programmation

---

Avant de se lancer dans la programmation, il est essentiel de s'assurer des pré-requis suivants :

- la possibilité pour Handicap International d'investir financièrement et techniquement dans une collecte d'informations de base, en consultant les acteurs clés et en utilisant une approche participative,
- la volonté, l'intérêt et l'engagement de la communauté et des acteurs de l'éducation pour davantage s'informer sur l'Éducation Inclusive et participer aux évaluations initiales (par exemple, parler ouvertement des barrières existantes),
- la volonté des acteurs de partager les statistiques et les informations relatives à l'éducation (par exemple, taux d'inscription, de rétention et d'abandon par zone géographique, nombres/types de personnel scolaire) et les informations relatives au handicap et à l'éducation (par exemple, types d'école, nombre d'élèves handicapés inscrits à différents niveaux, informations liées au recensement, informations sur les types de services pour les personnes handicapées), enquêtes Connaissances, Attitudes et Pratiques, etc.,
- l'engagement des autorités éducatives et administratives à collaborer à tous les niveaux,
- identification de l'expertise nationale et locale dans le domaine du handicap en vue de développer des partenariats de travail,
- engagement des autres secteurs (par exemple, social, sanitaire, économique) à travailler en partenariat pour parvenir à l'inclusion dans l'éducation,
- opportunités de financement.

À ce stade, l'intention de développer des interventions en Éducation Inclusive doit être clairement mentionnée dans le cadre opérationnel pluriannuel du programme, et le Référent Technique Éducation Inclusive doit en être informé.



# B

## Phase de cadrage et de faisabilité

---

C'est la phase la plus importante du projet. Les résultats de la phase de cadrage et de faisabilité n'influencent pas seulement le projet lui-même, mais aussi son impact à plus long terme et la pérennité de l'Éducation Inclusive dans la région et le pays. Il s'ensuit que cette phase nécessitera un investissement, à la fois financier et technique, de la part du programme et du desk.

Les directives de Handicap International concernant l'accès aux services<sup>30</sup> pour la programmation contiennent une solide boîte à outils qui peut aider à cet exercice et à la collecte d'informations clés, telles que :

- la situation actuelle de l'éducation dans le pays, y compris les statistiques et les plans nationaux d'éducation (au minimum pour les niveaux maternel, primaire et secondaire),
- les politiques et les pratiques éducatives spécifiques, relatives à l'inclusion et au handicap (revue de la littérature, cartographie des acteurs et des institutions, ateliers de diffusion et de collecte d'informations, groupes de discussion et entretiens avec ceux qui jouent des rôles clés à toutes les étapes de l'éducation et du développement de l'enfant, et qui comprennent les droits de l'enfant dans le secteur social, de la santé et de l'éducation),
- certaines analyses sur les acteurs clés de l'Éducation Inclusive, leur niveau d'expertise, leurs rôles, leurs responsabilités et les réalisations à ce jour (gouvernement et société civile),
- certaines analyses des autres acteurs du développement (ONG locales, nationales et internationales, Organisations à Base Communautaire, etc.) travaillant dans le secteur de l'Éducation Inclusive dans le pays. Cela inclut les informations relatives à leurs lieux de travail et les résultats/l'impact de leur travail.

Une fois tous ces éléments analysés, il devrait être possible de définir la valeur ajoutée que peut apporter Handicap International en termes d'inclusion des enfants handicapés dans l'éducation au sein du pays/de la région. Bien sûr, il est possible de prendre la décision de ne pas développer d'activités d'éducation au sein du programme. Il peut y avoir diverses raisons, par exemple le manque d'intérêt des acteurs, l'instabilité politique, un trop grand nombre d'acteurs et/ou d'agences déjà impliqués.



Handicap International ne doit développer des projets d'Éducation Inclusive qu'au sein des programmes où une valeur ajoutée a été clairement identifiée, comme le souligne le cadre opérationnel pluriannuel du programme.

# C

## Phase de conception et de planification

La phase de conception et de planification s'appuie sur les informations et les connaissances acquises lors de la phase de cadrage et de faisabilité, et doit se concentrer sur le développement d'activités pertinentes à plus long terme et délimitées dans le temps. Cette phase doit ainsi permettre :

- ▀ de mener d'autres analyses approfondies pour cartographier les obstacles et les facilitateurs spécifiques existants ; cela permet d'éviter des suppositions inexactes qui peuvent conduire à des activités et à des demandes inappropriées de la part des partenaires ainsi qu'à des indicateurs inappropriés pour mesurer les progrès.
- ▀ de consulter et d'impliquer les initiatives locales pertinentes en vue de les inclure dans les futures activités.
- ▀ de formaliser les relations avec les partenaires et les ministères concernés (par exemple, les ministères de l'Éducation et de la Santé) et avec des organisations d'encadrement nationales pour permettre l'accès aux autorités régionales et locales.
- ▀ de s'assurer que les principaux acteurs soutiennent le projet.

### À la fin de cette phase, doivent être en place :

- ▀ un engagement formel des partenaires pour entreprendre un travail commun dans ce secteur, ou un accord formel écrit pour permettre la réalisation de ce travail,
- ▀ un recueil d'informations issues d'ateliers de travail des partenaires (auxquels participent des enfants, des parents, des représentants des services spécialisés, des acteurs de l'éducation, du social et de la santé) permettant la réalisation d'une étude déterminant où, quand et avec qui le travail d'Éducation Inclusive doit être développé,
- ▀ des informations spécifiques sur la situation géographique exacte, le contexte et les groupes cibles,
- ▀ un système de suivi et d'évaluation du projet utilisable par tous les partenaires et les acteurs du projet.

# Phases de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation

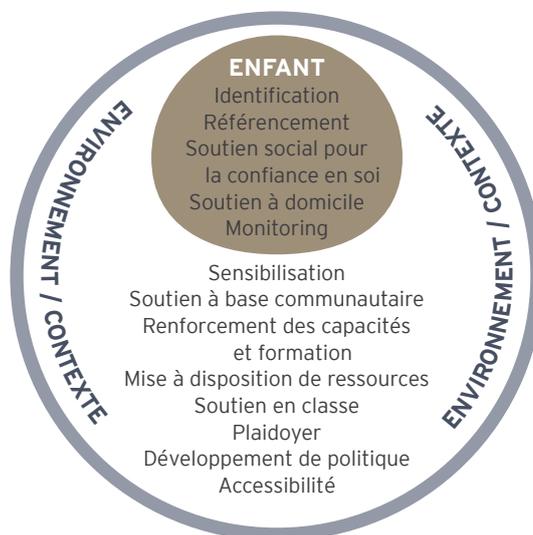
# A

## Niveaux d'intervention et résultats attendus

### Introduction

Le travail accompli par Handicap International dans le secteur de l'Éducation Inclusive se concentre sur trois principaux niveaux d'intervention :

- 1. Soutien direct des enfants handicapés et de leurs familles dans le cadre du développement communautaire inclusif au niveau local,**
- 2. Amélioration des services (éducation, social, santé),**
- 3. Développement d'une politique d'Éducation Inclusive au niveau national.**



Il est essentiel de développer des activités dans les trois niveaux d'intervention pour parvenir à une Éducation Inclusive de qualité et durable pour les enfants handicapés. Cela peut se faire progressivement dans le temps, à partir d'une évaluation et d'un suivi méticuleux de l'environnement. Avant de se lancer dans un projet

d'Éducation Inclusive, les programmes de Handicap International doivent effectuer des recherches minutieuses sur les trois niveaux au cours de la phase de cadrage et de faisabilité. Cela permet de s'assurer que le travail qui s'ensuit possède une valeur ajoutée significative, à la fois pertinente et pérenne dans le contexte.

Il est important d'envisager les interventions de Handicap International dans le secteur de l'Éducation Inclusive avec une perspective plus large que celle d'un projet délimité dans le temps. L'investissement initial dans une mission de cadrage<sup>31</sup>, afin de se documenter sur les pratiques et les cadres éducatifs actuels et passés, permettra de guider le programme d'un pays et ses partenaires dans le développement de plans à long terme pour collaborer en matière d'Éducation Inclusive. Ces recherches doivent permettre de se documenter et d'analyser minutieusement le contexte du pays en termes d'Éducation Inclusive pour chacun des trois niveaux d'intervention mentionnés précédemment. Cela nécessite un investissement financier et en ressources humaines approprié.

Les informations et les résultats de la phase de cadrage guideront les programmes et les partenaires pour définir le(s) niveau(x) d'intervention à privilégier dans l'échelle de temps donné pour un projet ou sur une période stratégique plus longue (cinq ans). Par exemple, les résultats peuvent montrer qu'au cours de la première année d'un projet, les activités doivent se concentrer sur la sensibilisation au handicap, l'inclusion dans l'éducation, et l'identification des enfants handicapés non scolarisés. Cela peut avoir lieu en même temps que la préparation des écoles à accueillir des enfants handicapés, comme les travaux d'accessibilité et la formation continue des enseignants. Au cours de la seconde année (ou au début d'une année scolaire), les activités peuvent

se concentrer plus amplement sur le soutien des familles afin d'inclure les enfants handicapés dans une école, en veillant à ce que leurs parents soient représentés à l'école et dans les comités communautaires. Par ailleurs, au cours de cette deuxième année, un travail de suivi des enseignants doit être mené afin de les aider à mettre en œuvre les méthodes inclusives acquises au cours de leur formation.



Un projet d'Éducation Inclusive développé et élaboré sans phase de cadrage approfondie, et avec peu ou sans stratégie à long terme, est susceptible de n'avoir qu'un impact limité ou à court terme. En effet, cet impact risque d'être souvent négatif à long terme si le contexte n'a pas été entièrement documenté et analysé en collaboration avec les partenaires.

Pour les différents niveaux d'intervention, trois principaux résultats attendus ont été identifiés grâce à l'analyse des projets d'Éducation Inclusive menés par Handicap International au cours des cinq dernières années :

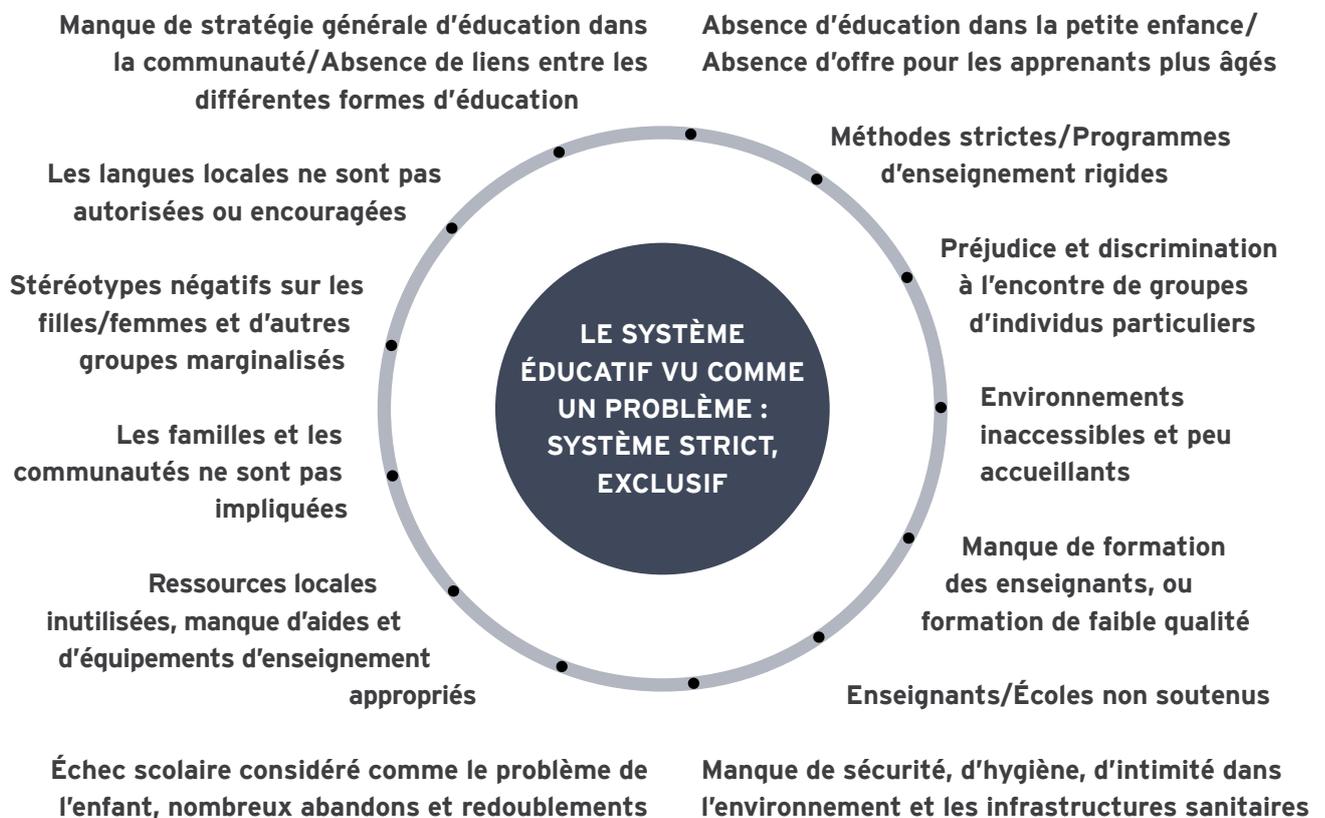
- a. Changement d'attitudes pour que la société devienne inclusive**
- b. Enseignement et apprentissage pour parvenir à un système de services inclusifs**
- c. Développement d'une politique d'Éducation Inclusive**

Ces résultats attendus sont largement interdépendants et pour qu'une action dans le secteur de l'Éducation Inclusive soit efficace, elle doit associer les trois résultats. Cependant, bien que ces résultats soient liés, les discussions avec les partenaires et les acteurs au cours de l'analyse de la situation initiale permettront de définir les actions prioritaires pour chaque contexte spécifique.

**Niveau 1 - Soutien direct des enfants handicapés et de leurs familles dans le cadre du développement communautaire inclusif au niveau local**

Il est fondamental de développer une compréhension commune des principes de base de l'inclusion dans l'éducation pour engendrer un changement positif ; cela doit avoir lieu à tous les niveaux et avec tous les partenaires. D'après l'expérience de Handicap International, les interventions

efficaces dans le secteur de l'éducation doivent principalement répondre aux barrières environnementales et sociales qui entravent l'accès et la participation, plutôt que de se concentrer exclusivement sur les incapacités de l'enfant (cf. diagramme)<sup>32</sup>.



Le personnel de terrain de Handicap International a identifié les éléments les plus importants à mettre en place pour permettre aux acteurs de l'éducation d'être plus positifs quant aux droits des enfants handicapés :

- remettre en question les attitudes qui considèrent l'enfant handicapé comme « un problème »,
- repenser les valeurs existantes au sein d'une communauté donnée (par exemple à la maison, à l'école, au travail),
- renforcer les capacités des acteurs de l'éducation.

### Résultat attendu :

#### Changement d'attitudes pour que la société devienne inclusive

Les acteurs ont plus de connaissances sur les questions relatives au handicap. Ils apportent ainsi un meilleur soutien aux enfants handicapés ayant des besoins éducatifs spécifiques pour qu'ils accèdent à l'école primaire et participent à la vie communautaire et sociale.

#### Exemples d'activités

- ─ Production de pièces de théâtre au niveau local,
- ─ Courts programmes radiodiffusés en direct dans la zone du projet,
- ─ Inclusion des personnes handicapées dans les activités sociales locales existantes, par exemple lors d'événements sociaux,
- ─ Développement des compétences des jeunes adolescents handicapés (afin d'aider la société à voir la capacité plutôt que le handicap),
- ─ Organisation de journées festives dites « d'enfant à enfant », afin que tous les enfants, y compris ceux handicapés, se rassemblent, jouent et échangent les uns avec les autres au sein de l'école,
- ─ Développement d'activités « empathiques » avec les enseignants, par exemple « que ressentiriez-vous si vous deviez porter des livres alors que vous n'avez pas l'usage de vos mains ? »,
- ─ Collecte d'anecdotes sur la vie d'adolescents et d'adultes handicapés à l'école, à l'université ou au travail, ainsi que sur la vie de leurs familles,
- ─ Co-organisation d'ateliers sur l'Éducation Pour Tous avec des groupes thématiques nationaux/régionaux/locaux sur l'éducation, tout en se concentrant (pour les campagnes de sensibilisation) sur l'inclusion des enfants handicapés dans l'éducation,
- ─ Utilisation du bon protocole lorsque l'on traite avec les enseignants, c'est-à-dire

collaboration avec les instituts de formation des enseignants,

- ─ Analyse plus large et plus inclusive des acteurs concernant la situation de l'éducation pour les enfants handicapés,
- ─ Création d'une base de données de consultants pouvant effectuer une formation de sensibilisation au handicap et à l'inclusion, et des évaluations.

#### Indicateurs de résultat

- ─ Changements au niveau des Connaissances - Attitudes - Pratiques des groupes ciblés par les activités (mesurées au début et à la fin du projet),
- ─ Nombre et types de décisions prises par les autorités locales suite aux activités de sensibilisation ou de plaidoyer.

#### Indicateurs de processus

- ─ Nombre et types d'actions mises en œuvre,
- ─ Nombre et types de média utilisés,
- ─ Nombre et types d'acteurs locaux impliqués dans les initiatives de sensibilisation,
- ─ Nombre et types d'actions mises en œuvre en synergie avec divers acteurs,
- ─ Nombre et types de média (radio, TV, journaux) investis dans les actions,
- ─ Nombre et types de groupes cibles (communautés, leaders, professionnels de l'éducation, enfants handicapés et leurs familles, etc.).



« L'Éducation Inclusive m'a aidé à voir les enfants handicapés différemment. Non seulement c'est leur droit d'aller à l'école, mais ils en ont les capacités et c'est notre devoir de les aider. »

**Inspecteur de l'Éducation nationale,**  
Wilaya de Setif, Algérie.

### Niveau 2 - Amélioration des services (éducation, social, santé)

Le travail sur l'enseignement et l'apprentissage accompli par Handicap International dans le secteur de l'éducation se concentre à la fois sur le service fourni (par exemple, par une école et son personnel) et sur les enfants handicapés qui ont accès à ce service. Le succès du développement d'un service d'enseignement de qualité, permettant des résultats positifs sur l'apprentissage, repose sur un investissement à long terme avec les acteurs impliqués dans les processus d'enseignement et d'apprentissage. En particulier, il est important de travailler en étroite collaboration avec les partenaires (enseignants, enfants, familles) pour comprendre leurs préoccupations et collaborer avec eux sur le long terme. Dans les pays au sein desquels travaille Handicap International, on constate fréquemment un manque de connaissances et de compétences en matière d'enseignement dans les environnements d'apprentissage formels et informels. Les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage prédominantes sont « à sens unique », c'est-à-dire de l'enseignant à l'apprenant, et le concept de besoins individuels est rarement compris. Beaucoup d'enseignants n'ont eux-mêmes qu'un niveau d'éducation basique, et n'ont jamais été confrontés ni formés à la manière dont ils peuvent s'assurer que chaque enfant suit les leçons et est inclus dans la vie scolaire et communautaire. Par ailleurs, les programmes de formation des enseignants peuvent paraître coûteux pour beaucoup et la perspective de salaires extrêmement bas dans l'enseignement incite peu à choisir cette voie. Enseigner aux enfants ayant des besoins éducatifs spécifiques, y compris les enfants handicapés, présente des défis pour les enseignants. En effet, accepter ces enfants

dans des classes ordinaires peut entraîner une stigmatisation sociale de l'enseignant ainsi qu'un surcroît de travail dans la préparation de leçons inclusives et l'attention particulière à leur accorder en classe. De nombreux enseignants sont peu préparés à relever ces défis, et par conséquent, la qualité de la prestation de service est faible et l'apprentissage des élèves limité.

#### Résultat attendu : Enseignement et apprentissage pour parvenir à un système de services inclusifs

Les écoles primaires sont capables d'inclure les enfants handicapés avec des besoins éducatifs spécifiques dans leurs classes et dans les activités scolaires, et leur offrent une éducation appropriée.

#### Exemples d'activités<sup>33</sup>

- Développement des liens entre les écoles ordinaires inclusives modèles et les écoles classiques environnantes,
- Développement de programmes éducatifs sur l'Éducation Inclusive avec des établissements d'enseignement supérieur,
- Développement de programmes de formation pour les enseignants (initiale et continue) avec les instituts de formation des enseignants et les centres d'élaboration des programmes d'enseignement,
- Développement de services d'éducation capables de former, recruter et employer avec succès des enseignants handicapés,
- Mise à jour des programmes d'enseignement et création de manuels,
- Développement des liens entre l'éducation ordinaire et l'éducation spécialisée, afin de s'assurer que des services spécifiques sont disponibles et accessibles pour les enfants handicapés dans les environnements éducatifs ordinaires (par exemple, les enfants sourds devront apprendre la langue des signes ; les enfants aveugles le Braille),
- Participation aux réunions mensuelles

d'enseignants : présenter notamment les supports d'enseignement et les Plans d'Éducation Individuels (PEI) comme outils d'évaluation,

- ─ Formation d'équipes ressources sur l'Éducation Inclusive,
- ─ Création et formation de groupes de personnes ressources destinés à soutenir les écoles inclusives, c'est-à-dire donner des conseils aux enseignants et aux parents, et suivre les PEI. Ces personnes ressources peuvent par exemple être les enseignants d'une école spécialisée,
- ─ Formation des enseignants à la gestion de classe,
- ─ Acquisition de matériel didactique adapté,
- ─ Amélioration de l'accessibilité physique (dans les écoles et à domicile),
- ─ Sessions de sensibilisation sur l'Éducation Inclusive pour tous les enseignants d'une zone de projet, pas seulement dans les écoles cibles. Cette activité permet de s'assurer que tous les enseignants sont préparés aux problématiques de l'inclusion des enfants handicapés dans leur école,
- ─ Formation à la Langue des Signes pour les responsables des programmes de formation (agents au niveau du ministère et référents techniques, formateurs des enseignants et enseignants),
- ─ Renforcement des services de soutien, par exemple par la constitution de regroupements scolaires avec des enseignants ressources itinérants,
- ─ Développement des mécanismes de suivi.

#### Indicateurs de résultat

- ─ Changements au niveau des Connaissances - Attitudes - Pratiques des professionnels de l'éducation, et mesure de ce changement (avant-après) amenant les enseignants à fournir une éducation appropriée aux enfants handicapés,
- ─ Existence de mécanismes de suivi de l'éducation des enfants handicapés,
- ─ Utilisation d'outils de suivi par les

enseignants,

- ─ Participation active des parents d'enfants handicapés aux réunions avec les enseignants,
- ─ Adaptation physique adéquate des locaux,
- ─ Participation des enfants handicapés à toutes les activités éducatives et récréatives.

#### Indicateurs de processus

- ─ Nombre et types de modules sur l'Éducation Inclusive dans les instituts de formation des enseignants,
- ─ Nombre et types de sessions de formation continue des enseignants,
- ─ Changement observé dans la méthodologie et la pratique de l'enseignement inclusif dans la classe (y compris le nombre d'outils didactiques utilisés),
- ─ Augmentation du nombre d'enfants handicapés participant avec succès à l'éducation primaire et/ou passant dans la classe supérieure,
- ─ Nombre et types d'outils didactiques accessibles et disponibles,
- ─ Nombre et types de visites de soutien « post-formation » pour les professionnels formés au cours du cycle de projet.

#### Niveau 3 - Développement d'une politique d'Éducation Inclusive au niveau national

Dans les pays dans lesquels travaille Handicap International, les politiques éducatives nationales sont souvent exclusives et manquent de clarté quant à l'éducation des enfants handicapés. Handicap International a fait l'expérience des scénarios suivants dans le contexte de différents pays :

- ─ Pas de loi spécifique pour protéger les droits des enfants handicapés. Les lois nationales génériques sont généralement insuffisantes, puisque bien souvent les enfants handicapés ne sont pas sur un pied d'égalité avec les autres citoyens au sein de la société.

- Une loi spécifique existe, mais elle n'est pas efficace en raison de connaissances limitées sur cette loi et la manière de la mettre en œuvre, et à cause d'attitudes négatives à l'égard des enfants handicapés.
- La loi existante stipule que les enfants handicapés doivent fréquenter des établissements spécialisés.
- La loi est reconnue, mais partiellement mise en œuvre dans le contexte du pays, et seuls quelques fonctionnaires de l'éducation la promeuvent activement.

La politique éducative n'est pas la seule source d'entraves à l'inclusion dans l'éducation. Les lois concernant l'emploi peuvent également empêcher les personnes handicapées d'accéder à certains types d'emploi, comme les professions liées à l'enseignement et aux soins de santé. En raison de ces lois et du manque d'opportunités en matière d'éducation supérieure pour les étudiants handicapés, peu de personnes handicapées occupent des postes d'enseignants ou à responsabilité à tous les niveaux du système.

### Résultats attendus : Développement d'une politique d'Éducation Inclusive

Des politiques inclusives ont été développées et mises en œuvre.

### Exemples d'activités

- Participation des personnes handicapées aux forums nationaux et locaux sur l'éducation,
- Participation des personnes handicapées au plaidoyer international et national,
- Lobbying pour l'intégration d'indicateurs d'Éducation Inclusive dans les politiques qui s'y rattache (par exemple, indicateurs SRP<sup>34</sup>, plans de secteur éducatif à dix ans),
- Lobbying pour des mesures de protection sociale et des filets de sécurité sociale, y compris des programmes de bourses pour les personnes démunies financièrement,
- Identification et collecte de données relatives aux enfants handicapés scolarisés et non scolarisés,
- Identification des obstacles,
- Cartographie des besoins et des ressources/création d'une base de données sur l'Éducation Inclusive,
- Création d'équipes de référencement (comités d'orientation),
- Renforcement des capacités des dirigeants de l'éducation sur la conception de politiques inclusives,
- Renforcement des capacités des dirigeants de l'éducation sur la coordination de la mise en œuvre de politiques inclusives,
- Création d'une dynamique d'échanges intersectoriels/voyages d'étude,
- Normes d'accessibilité pour la construction d'écoles,
- Participation à des ateliers de développement de politiques éducatives pour les rendre plus inclusives,
- Mise en place de consultations orthopédiques gratuites dans les centres de réadaptation pour les enfants présentant des incapacités physiques,
- Élaboration d'un module d'Éducation Inclusive à introduire dans les sessions de formation initiale des instituts publics de formation des enseignants.

### Indicateurs de résultat

- Les données sont générées d'après les statistiques courantes du ministère de l'Éducation sur le nombre de filles et de garçons handicapés scolarisés et non scolarisés,
- Changement au niveau des Connaissances - Attitudes - Pratiques des professionnels de l'éducation,
- Existence de plans d'action concernant l'Éducation Inclusive dans les documents cadres sur l'éducation (au niveau national, régional ou local) et concordant avec les cadres internationaux,

## B

### Le renforcement des capacités locales

---

- Existence de mécanismes inclusifs impliquant les parents, les associations de parents, les Organisations de Personnes Handicapées,
- Existence de procédures de référencement,
- Nombre d'écoles inclusives respectant les normes de l'inclusion.

#### Indicateurs de processus

- Nombre de décideurs assistant aux sessions d'information et de formation sur l'Éducation Inclusive.

Le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'éducation à tous les niveaux doit faire partie intégrante des activités menées par Handicap International dans le secteur de l'Éducation Inclusive. Lorsqu'elle travaille au niveau national, Handicap International doit s'efforcer de renforcer les capacités des décideurs pour les aider à devenir des leaders engagés, à même de coordonner des politiques et des pratiques d'Éducation Inclusive dans tout le pays. Cela inclut le fait de travailler avec des gouvernements décentralisés. Au niveau local, Handicap International doit veiller à soutenir les initiatives existantes et nouvelles en renforçant les capacités des partenaires pour mettre en œuvre des activités d'Éducation Inclusive, à partir des expériences et des ressources disponibles. Cela implique de développer des mécanismes de consultation locale, par exemple par le biais d'associations de parents, de comités scolaires ou de groupes de femmes.

Alors que les acteurs institutionnels (les autorités) doivent jouer un rôle essentiel pour provoquer le changement dans les politiques et les pratiques relatives à l'Éducation Inclusive, ce sont les acteurs communautaires de l'éducation qui sont les mieux placés pour mettre en œuvre le changement et s'assurer de son efficacité.



elles-mêmes parents d'enfants handicapés. Tous les parents cités ci-dessus ont besoin eux-mêmes d'un soutien pour promouvoir l'éducation de leur enfant.

### La communauté

Les dirigeants communautaires doivent assumer des responsabilités en termes de sensibilisation pour permettre l'égalité d'accès des enfants handicapés en matière d'éducation. Les communautés qui travaillent ensemble peuvent mettre en place des changements positifs pour que les enfants handicapés aillent à l'école.

#### > Qui constitue la communauté ?

Le grand public, les chefs de village, les travailleurs de la santé au niveau local, les groupes de jeunes, les groupes de femmes/d'hommes, les journalistes de radio locale, les entreprises locales.

### Les écoles

Les écoles doivent développer des plans d'inclusion pour s'assurer que tous les enfants peuvent accéder à l'école et acquérir la plus grande expérience d'apprentissage possible.

### Les organisations non gouvernementales

Les ONG locales, nationales et internationales doivent s'appuyer sur les leçons apprises en matière d'Éducation Inclusive pour informer et former les acteurs de l'éducation à tous les niveaux.

#### > Qui sont les ONG ?

Les ONG locales, régionales, nationales et internationales œuvrant dans le secteur de l'éducation, spécialisées ou non dans le handicap.

### Les organisations de personnes handicapées

L'approche suivie par Handicap International pour l'éducation inclusive des enfants et des jeunes handicapés encourage la participation active des personnes handicapées à tous les niveaux. Les associations de personnes handicapées détiennent de nombreuses connaissances et les projets doivent s'engager, dans la mesure du possible, à une forme de dialogue et de consultation avec les Organisations de Personnes Handicapées (OPH). Les OPH doivent renforcer leurs capacités pour défendre les droits des enfants au niveau local, national et international.

#### > Qui sont les usagers des services ?

Les enfants et les jeunes handicapés ainsi que les organisations qui les représentent - quel que soit le type d'incapacités (physiques, sensorielles, intellectuelles, mentales ou psychosociales) ou de maladies invalidantes ou chroniques (dont le VIH, le diabète, etc.).

### Les autorités locales

Les autorités éducatives locales doivent travailler avec les communautés sur la question de l'inclusion dans l'éducation afin d'instiguer des changements au-delà du niveau local, c'est-à-dire pour influencer les plateformes nationales et régionales. Ce travail peut être intégré au dispositif de développement local inclusif.

#### > Qui sont les ministères et les entités gouvernementales ?

Ministères de l'Éducation, de la Santé et des Affaires Sociales, personnel technique du département de l'éducation, autorités locales, régionales et nationales relatives à l'éducation, instituts de formation des enseignants.

# C

## Facteurs de pérennité

---

La pérennité des projets d'Éducation Inclusive menés par Handicap International est directement liée à l'appropriation d'une approche inclusive par tous les acteurs impliqués dans le processus.

Les **trois principaux niveaux concernant la pérennité** sont :

**Les enfants, leurs familles et la communauté** : ils doivent en effet continuer à bénéficier d'informations sur l'inclusion, le handicap et l'accès à l'éducation. Les familles doivent poursuivre leur implication dans le soutien de l'éducation de leurs enfants et participer aux forums des associations de parents.

**Les services** (école, services de santé et de soutien) : ils doivent travailler ensemble pour fournir des interventions coordonnées. Doivent notamment être pris en considération les facteurs techniques, particulièrement ceux liés aux services éducatifs. Il s'agit par exemple de la qualité et de la pertinence de la formation des enseignants, avec un accent mis sur la formation avant emploi. Il s'agit aussi de renforcer les capacités des responsables et agents de l'éducation concernant la planification, le suivi et l'évaluation des programmes éducatifs, la collecte de données et les statistiques, le soutien des études qualitatives.

**Le système** (politique éducative) : il doit proposer un mécanisme formel pour promouvoir une approche pluridisciplinaire. Ces mécanismes doivent reposer sur la législation et la politique, et doivent être soutenus par une stratégie financière pluriannuelle.

Les **autres facteurs clés** sont :

➤ **D'impliquer une large gamme d'acteurs à tous les niveaux** (dans l'esprit d'une approche de développement local inclusif) :

- personnes handicapées/enfants handicapés
- parents
- écoles (ordinaires et spécialisées)
- communauté
- gouvernement
- décideurs
- législateurs.

➤ **D'accroître le sentiment d'appartenance et de responsabilité parmi les acteurs**

grâce à :

- une forte participation dès le début et tout au long du projet,
- de solides forums d'information et de partage d'idées à différents niveaux,
- une forte croyance de la part des différents acteurs dans les avantages et la nécessité de l'inclusion,
- l'harmonisation des idées et des plans d'éducation.

# Perspectives pour la période 2011 – 2015

Handicap International dispose aujourd'hui d'une grande expérience dans le secteur de l'Éducation Inclusive. Dans les années à venir, le travail consistera à développer et promouvoir l'identité de Handicap International en tant que praticienne de terrain pragmatique et réactive, en fournissant des outils pertinents et des directives pratiques pour améliorer le caractère inclusif des systèmes éducatifs, des écoles et des classes.

Ceci doit aboutir à la production de publications qui constituent l'élément central de la gestion des connaissances des Référents Techniques, et qui explicitent les résultats des projets menés.

Cette priorité sera accentuée lors d'un séminaire international sur l'éducation organisé par Handicap International en 2013. Cet événement constituera une étape clé pour le processus de gestion des connaissances dans le secteur de l'Éducation Inclusive.

Les autres priorités de Handicap International en matière d'Éducation Inclusive sont de :

- Renforcer les capacités du personnel et des partenaires,
- Améliorer la visibilité de la Fédération dans les réseaux d'éducation,
- Améliorer la pertinence, l'efficacité, la pérennité et l'impact des projets,
- Définir une nouvelle stratégie basée sur la capitalisation de l'expérience dans la mise en œuvre de projets et sur les nouvelles capacités du personnel et des partenaires.

En général, les secteurs du social, de l'éducation et de l'insertion économique sont essentiels pour les processus de développement dans le monde. En tant que tels, ils constituent une composante importante de l'approche globale du handicap dans les programmes de Handicap International. Pour la période 2011-2015, les projets spécifiques à ces secteurs doivent être explicitement liés à des approches transversales comme l'accès aux services, le développement local inclusif et le développement inclusif à base communautaire, afin d'atteindre un impact maximal sur les conditions de vie des personnes handicapées.

---

## Fin des Modalités d'intervention



Népal, 2010

# Annexes

<b>LE PLAIDOYER ET LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION</b>	<b>42</b>
<hr/>	
<b>HISTORIQUE DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION À HANDICAP INTERNATIONAL (1996 À 2010)</b>	<b>43</b>
<hr/>	
<b>CONVENTION DES NATIONS UNIES RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES : ARTICLE 24 - ÉDUCATION</b>	<b>44</b>
<hr/>	
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>46</b>
<hr/>	
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>49</b>
<hr/>	
<b>NOTES</b>	<b>50</b>

## Le plaidoyer et les réseaux d'éducation

Handicap International est un membre actif de différents réseaux d'éducation, notamment en Europe. Grâce au plaidoyer et à des collaborations au niveau international, national et du terrain, Handicap International promeut activement une approche inclusive des objectifs OMD et EPT.

**La Campagne Mondiale pour l'Éducation (CME)** est un réseau international regroupant des milliers d'organisations (ONG, syndicats d'enseignants et groupes de la société civile) qui promeut l'éducation en tant que droit humain fondamental. L'UNESCO est un fort moteur de cette campagne dans le monde entier. Chaque année, la CME organise une série d'activités et de campagnes dont la **Semaine Mondiale d'Action** qui se tient chaque année en **avril**. Tous les membres du réseau sont invités à prendre part et à organiser des activités dans leurs pays au niveau national, régional et local. Handicap International participe actuellement au Royaume Uni à trois groupes de travail de la CME sur la politique, les campagnes et les médias. Depuis 2003, les programmes de Handicap International sur le terrain participent également à la CME de diverses manières, notamment au Burkina Faso, à Madagascar, au Cambodge et au Nicaragua. Les activités comprennent le lobbying des ministères de l'Éducation pour l'inclusion dans l'éducation, la participation à des manifestations aux côtés des professionnels de l'éducation et des Organisations de Personnes Handicapées, et l'accompagnement des représentants des ministères lors de visites d'écoles inclusives. [www.campaignforeducation.org](http://www.campaignforeducation.org)

**International Disability and Development Consortium (IDDC)** « est un consortium mondial composé de 23 organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant dans le domaine du handicap et du développement, d'ONG ordinaires œuvrant dans le domaine

du développement et d'organisations de personnes handicapées (OPH) qui soutiennent le travail sur le handicap et le développement dans plus de 100 pays à travers le monde. Le but d'IDDC est de promouvoir le développement inclusif au niveau international, en particulier la jouissance pleine et effective des droits de l'homme pour toutes les personnes handicapées vivant dans des communautés économiquement pauvres dans les pays à faible et moyen revenu ». Handicap International est un membre actif du groupe de travail sur l'Éducation Inclusive d'IDDC. [www.iddcconsortium.net/joomla](http://www.iddcconsortium.net/joomla)

**Coordination Sud** est une plateforme nationale regroupant 130 ONG françaises avec une double mission : soutenir la professionnalisation des ONG et représenter leur positionnement auprès des institutions publiques et privées en France, en Europe et dans le monde. Au sein de la plateforme, un comité sur l'éducation développe des positionnements collectifs inter-ONG dans le but de faire évoluer la coopération française sur l'éducation, et de parvenir à une plus grande efficacité, équité et transparence ainsi qu'à une meilleure coordination entre les ONG et les gouvernements. Handicap International participe aux réunions sur l'éducation organisées par, ou avec, Coordination Sud lorsque cela est pertinent par rapport à son mandat et à son champ d'actions. [www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)

**IDAY** (International Day of the African Youth - Journée Internationale de la Jeunesse Africaine) est un consortium composé de 9 ONG du Luxembourg unies au sein d'une coalition. Son objectif est de promouvoir l'éducation dans les pays d'Afrique sub-saharienne grâce à des activités de sensibilisation et de plaidoyer ciblant le grand public et les décideurs

## Historique du secteur de l'éducation à Handicap International (1996 à 2010)

œuvrant dans le domaine de la coopération et du développement. Handicap International participe à ces activités en informant sur les difficultés spécifiques rencontrées par les enfants handicapés pour accéder à l'éducation.

[www.iday.lu](http://www.iday.lu)

### **Enabling Education Network (EENet)**

« est un réseau de partage d'informations sur l'Éducation Inclusive qui aide les gens à travers le monde à accéder aux informations et qui encourage la pensée critique, l'innovation et les discussions sur les questions d'inclusion, d'équité et de droits en matière d'éducation ». EENet permet à Handicap International de bénéficier de soutien technique, et d'accéder à des publications électroniques sur l'Éducation Inclusive et à une base de données de consultants travaillant dans le secteur de l'éducation. Par ailleurs, EENet produit une lettre d'information annuelle à laquelle Handicap International contribue régulièrement. Enfin, EENet dispose également de réseaux régionaux, notamment en Asie, auxquels Handicap International est également affiliée.

[www.eenet.org.uk](http://www.eenet.org.uk)

Les premières interventions de Handicap International dans le secteur de l'éducation ont suivi une approche sectorielle<sup>35</sup>, avec des interventions ciblant les systèmes éducatifs au niveau macro, par exemple en améliorant les programmes de formation des enseignants. À ce moment-là, le travail direct de Handicap International auprès des enfants handicapés se situait plutôt dans le cadre de projets communautaires plus larges, non spécifiques à l'éducation. Ces projets soutenaient les individus et leurs familles suite à une rééducation physique. Cela comprenait la promotion de l'éducation des enfants handicapés, principalement ceux présentant des incapacités physiques.

De 1996 à 2004<sup>36</sup>, Handicap International a employé du personnel technique pour travailler sur l'éducation, avec pour instruction de se concentrer sur l'éducation et la formation professionnelle des enfants et des jeunes handicapés.

En 2005, cette approche macro/sectorielle du travail de Handicap International a évolué pour se concentrer plus spécifiquement sur l'éducation des enfants handicapés, en particulier l'éducation spéciale et ordinaire. Le cadre des interventions de Handicap International était désormais défini par le rôle de l'éducation en tant que moyen pour accéder et jouir des droits de l'homme et parvenir à une pleine participation, ainsi qu'à l'inclusion sociale des enfants et des jeunes handicapés et d'autres groupes marginalisés. À ce moment-là, on comptait trois programmes sur le terrain mettant en œuvre des activités pilotes pour promouvoir l'éducation des enfants handicapés au niveau local (Madagascar, Burkina Faso et Nicaragua).

En 2005, Handicap International a par ailleurs pris la décision de dissocier

son travail sur l'éducation des enfants handicapés de son travail sur l'insertion professionnelle destiné aux jeunes et aux adultes handicapés. Par conséquent, le rôle de Référent Technique Éducation se focalisait uniquement sur les enfants et les jeunes handicapés, dès les premières années de l'éducation jusqu'au niveau secondaire ; l'aspect lié à la formation professionnelle de l'éducation étant désormais soutenu par un Référent Technique dédié à ce secteur. En 2005 également, Handicap International a pris la décision stratégique de recruter un Référent Technique Éducation Inclusive basé dans les bureaux de Handicap International au Royaume Uni. Cette décision reposait sur la richesse d'expertises et la pensée critique toutes deux largement reconnues dans ce secteur au Royaume Uni, et qui sont dérivées des pratiques de l'éducation nationale, des ONGI basées au Royaume Uni, des universités et des groupes de réflexion.

En 2010, Handicap International a recruté un second référent technique pour travailler à temps partiel (50 %) sur l'Éducation Inclusive, basé dans les bureaux de Handicap International au Luxembourg. Ceci en réponse au nombre croissant de programmes de Handicap International développant des activités d'Éducation Inclusive (planifiées ou existantes), passant d'à peine trois à plus de vingt en cinq ans.

## Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

### Article 24 - Éducation

1. Les États Parties reconnaissent le droit des personnes handicapées à l'éducation. En vue d'assurer l'exercice de ce droit sans discrimination et sur la base de l'égalité des chances, les États Parties font en sorte que le système éducatif pourvoie à l'insertion scolaire à tous les niveaux et offre, tout au long de la vie, des possibilités d'éducation qui visent :
  - a) Le plein épanouissement du potentiel humain et du sentiment de dignité et d'estime de soi, ainsi que le renforcement du respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la diversité humaine ;
  - b) L'épanouissement de la personnalité des personnes handicapées, de leurs talents et de leur créativité ainsi que de leurs aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;
  - c) La participation effective des personnes handicapées à une société libre.
2. Aux fins de l'exercice de ce droit, les États Parties veillent à ce que :
  - a) Les personnes handicapées ne soient pas exclues, sur le fondement de leur handicap, du système d'enseignement général et à ce que les enfants handicapés ne soient pas exclus, sur le fondement de leur handicap, de l'enseignement primaire gratuit et obligatoire ou de l'enseignement secondaire ;
  - b) Les personnes handicapées puissent, sur la base de l'égalité avec les autres, avoir accès, dans les communautés où elles vivent, à un enseignement primaire inclusif, de qualité et gratuit, et à l'enseignement secondaire ;

- c) Il soit procédé à des aménagements raisonnables en fonction des besoins de chacun ;
- d) Les personnes handicapées bénéficient, au sein du système d'enseignement général, de l'accompagnement nécessaire pour faciliter leur éducation effective ;
- e) Des mesures d'accompagnement individualisé efficaces soient prises dans des environnements qui optimisent le progrès scolaire et la socialisation, conformément à l'objectif de pleine intégration.

**3.** Les États Parties donnent aux personnes handicapées la possibilité d'acquérir les compétences pratiques et sociales nécessaires de façon à faciliter leur pleine et égale participation au système d'enseignement et à la vie de la communauté. À cette fin, les États Parties prennent des mesures appropriées, notamment :

- a) Facilitent l'apprentissage du braille, de l'écriture adaptée et des modes, moyens et formes de communication améliorée et alternative, le développement des capacités d'orientation et de la mobilité, ainsi que le soutien par les pairs et le mentorat ;
- b) Facilitent l'apprentissage de la langue des signes et la promotion de l'identité linguistique des personnes sourdes ;
- c) Veillent à ce que les personnes aveugles, sourdes ou sourdes et aveugles - en particulier les enfants - reçoivent un enseignement dispensé dans la langue et par le biais des modes et moyens de communication qui conviennent le mieux à chacun, et ce, dans des environnements qui optimisent le progrès scolaire et la sociabilisation.

**4.** Afin de faciliter l'exercice de ce droit, les États Parties prennent des mesures appropriées pour employer des

enseignants, y compris des enseignants handicapés, qui ont une qualification en langue des signes ou en braille et pour former les cadres et personnels éducatifs à tous les niveaux. Cette formation comprend la sensibilisation aux handicaps et l'utilisation des modes, moyens et formes de communication améliorée et alternative et des techniques et matériels pédagogiques adaptés aux personnes handicapées.

**5.** Les États Parties veillent à ce que les personnes handicapées puissent avoir accès, sans discrimination et sur la base de l'égalité avec les autres, à l'enseignement tertiaire général, à la formation professionnelle, à l'enseignement pour adultes et à la formation continue. À cette fin, ils veillent à ce que des aménagements raisonnables soient apportés en faveur des personnes handicapées.

## Glossaire

La terminologie utilisée dans ce document cadre s'appuie sur le modèle social du handicap. Elle est également conforme aux définitions du handicap et de l'incapacité établies par la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées<sup>37</sup>, la Classification Internationale du Fonctionnement du Handicap et de la Santé (CIF) de l'OMS, et le Processus de Production du Handicap<sup>38</sup> (PPH).

### Acteurs

Un acteur, au sens employé dans ce document, est tout individu impliqué dans le processus d'Éducation Inclusive. Il peut s'agir d'un enfant handicapé, de sa famille ou d'une organisation à base communautaire locale, du représentant d'un gouvernement ou d'un département. Contrairement à un partenaire, un acteur n'est pas nécessairement sous contrat pour mettre en œuvre certaines activités. Cependant, son rôle demeure important dans le succès du travail. Les partenaires sont des acteurs de par la nature de leur engagement.

### Approche d'enfant-à-enfant

L'approche d'enfant-à-enfant signifie que les enfants sont les moteurs d'une activité et qu'ils développent ainsi leurs compétences de décideurs. Les enfants acceptent souvent mieux la différence que les enseignants ou les parents. Ils peuvent être activement impliqués dans le processus de développement de l'Éducation Inclusive, par exemple en identifiant les enfants handicapés qui sont exclus de l'école et en remettant en question les attitudes négatives vis-à-vis du handicap. Les enfants peuvent aider leurs pairs handicapés en poussant leurs fauteuils roulants sur le chemin de l'école ou en partageant leurs notes de cours. Les enfants handicapés peuvent aider leurs pairs non handicapés dans les matières scolaires pour lesquelles ils sont doués et qu'ils apprécient. Une

approche d'enfant-à-enfant permet de promouvoir l'amitié parmi tous les enfants et l'acceptation de la diversité.

### Développement local inclusif

Il s'agit d'un processus par lequel tous les groupes marginalisés/exclus sont inclus dans le processus de développement local. Cela signifie que les personnes handicapées devraient être impliquées dans le processus décisionnel concernant le développement local et bénéficier des mêmes services ou activités que les autres membres de la société. À cet égard, les services et les activités devraient être flexibles pour s'adapter aux différents besoins, plutôt qu'être spécialisés. En tant que tels, ils sont conçus pour être inclusifs pour toute la communauté et pas spécifiquement pour les personnes handicapées. Par exemple, une école accessible aux enfants handicapés et non handicapés.

### Enfants handicapés

Les enfants handicapés sont les principaux usagers des services<sup>39</sup>, et notamment de toutes les activités d'Éducation Inclusive menées par Handicap International. Cela fait référence aux enfants présentant des incapacités physiques, sensorielles et intellectuelles, aux enfants avec des incapacités multiples, aux filles handicapées, aux enfants handicapés vivant avec le VIH/sida, aux enfants handicapés des rues, aux enfants handicapés réfugiés, aux enfants handicapés issus de minorités ethniques, etc. Les projets d'éducation menés par Handicap International incluent également les enfants vulnérables ayant des besoins médicaux spécifiques qui, s'ils sont négligés, peuvent conduire à l'exclusion de l'éducation et/ou à la discrimination, comme le VIH, l'anémie, l'épilepsie, la fente palatine, la drépanocytose, etc. Il est clairement reconnu que les enfants et les jeunes ne constituent pas un groupe homogène. Ils ont en effet des besoins

individuels d'apprentissage, de soutien et personnels qui devraient être pris en compte à tout moment dans la planification et la manière de dispenser l'éducation.

### **Formation continue**

La formation continue est un processus qui consiste à chercher à acquérir constamment de nouvelles connaissances, de nouvelles expériences, de nouvelles compétences, etc. Il s'agit d'un apprentissage tout au long d'une carrière professionnelle ; l'apprentissage ne s'arrête en effet pas à l'obtention d'un diplôme. La formation continue peut également être interprétée comme l'apprentissage pour des adultes qui n'ont pas encore eu d'opportunité d'éducation, et par conséquent qui n'ont pas de diplôme ou de carrière professionnelle.

### **Formation des enseignants avant emploi**

Cette formation a lieu avant d'exercer un métier. Dans ce cas, on parle d'élèves-enseignants qui deviendront enseignants après avoir achevé leur formation. L'objectif de la formation avant emploi est d'aider l'élève-enseignant à développer une compréhension du rôle d'enseignant et à acquérir les compétences nécessaires pour devenir enseignant.

### **Formation des enseignants sur le tas**

La formation sur le tas s'adresse à des enseignants déjà en poste ou qualifiés comme tels. Cette formation peut prendre plusieurs formes, par exemple :

- ▀ une formation intensive de deux semaines,
- ▀ des sessions hebdomadaires étalées dans le temps,
- ▀ plusieurs sessions de formation intensive pendant une période plus longue (par exemple deux semaines par an pendant trois ans).

### **Handicap**

Le document relatif au Champ d'action de Handicap International définit les personnes handicapées comme des « personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables, dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ». Cette définition est en accord avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), la Classification Internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) et le Processus de Production du Handicap (PPH). En effet, le handicap est de plus en plus compris comme le résultat d'une interaction complexe entre l'état de santé d'une personne et des facteurs contextuels plus larges. Le préambule de la CDPH stipule clairement : « Le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ».

Comme le mentionne le Rapport Mondial sur le Handicap (2011) de l'Organisation mondiale de la Santé et de la Banque Mondiale : « Définir le handicap comme une interaction signifie que le « handicap » n'est pas un attribut de la personne. Des progrès peuvent être faits pour améliorer la participation sociale en répondant aux barrières qui gênent les personnes handicapées dans leur vie quotidienne ».

### **Multi-acteurs**

Le terme multi-acteurs signifie que plus d'une personne, groupes, organisations ou entités sont impliqués. Ces individus ou groupes peuvent provenir du même secteur ou de secteurs différents, au niveau du gouvernement ou de la société civile (secteur de l'éducation, de la santé, du social ou groupes de parents, etc.).

### **Partenaire**

Un partenaire, au sens employé dans ce document, fait référence à une entité de la société civile ou du gouvernement qui est responsable de superviser et/ou de mettre en œuvre les activités du projet avec Handicap International. En général, un contrat (protocole d'entente) est établi entre Handicap International et les partenaires, et décrit les responsabilités de chaque partie pour la durée du cycle du projet.

### **Plan d'Éducation Individuel**

Le plan d'éducation individuel (PEI) est un outil d'aide à la planification de l'éducation d'un enfant, en particulier s'il a un besoin ou un problème spécifique, relatif ou non au handicap. Il permet aux enseignants de collaborer avec l'enfant, ses parents et d'autres aidants. Un PEI est individuel (chaque enfant à son propre PEI) et est centré sur l'enfant. Il prend pleinement en compte les besoins et les capacités de l'enfant. Le PEI guide les enseignants sur la manière d'accompagner l'enfant dans son apprentissage, en hiérarchisant les objectifs et en dressant la liste des mesures spécifiques qui doivent être prises afin de rendre l'apprentissage et la participation de l'enfant possibles.

### **Pluridisciplinaire**

Le terme pluridisciplinaire indique que plus d'un service de soutien est actif à un moment donné pour aider l'enfant à accéder et à bénéficier de l'éducation. Par exemple, ces services de soutien peuvent passer par l'orthophonie, l'ergothérapie, un docteur (spécialiste ou non), une infirmière scolaire/ un travailleur de la santé, un travailleur social communautaire. Une approche pluridisciplinaire est nécessaire au sein d'un environnement éducatif, en particulier pour certains enfants handicapés et leurs familles.

### **Politiques**

Les politiques font référence aux règles, réglementations et normes établies par le

gouvernement local, régional, national et international ou d'autres autorités reconnues qui gouvernent ou régulent les systèmes contrôlant les services, les programmes et les autres activités infrastructurelles dans divers secteurs de la société<sup>40</sup>.

### **Services**

Dans ce document, le terme de services fait généralement référence à l'enseignement dans une école ou aux soins de santé au niveau communautaire. En général, les services font référence à la mise à disposition de prestations, de programmes structurés et d'interventions qui peuvent être publics, privés ou volontaires. Ces services sont établis au niveau local, communautaire, régional, étatique, provincial, national ou international par des employeurs, associations, organisations, agences ou gouvernement. Ceci afin de répondre aux besoins des individus (dont les personnes qui fournissent ces services). Les prestations fournies par un service peuvent être générales ou adaptées et spécialisées.

### **Systèmes**

Dans le présent document, les systèmes font référence à la manière dont l'enseignement est dispensé aux enfants dans les écoles, ou dont la consultation ou le référencement des enfants qui accèdent aux soins de santé sont organisés. Ces systèmes sont dictés par la politique, et ils contrôlent le fonctionnement des services.

### **Usagers des services**

Le terme usagers des services, plutôt que « bénéficiaires », est utilisé dans ce document pour souligner le rôle actif des enfants en tant qu'acteurs clés du développement d'un système d'Éducation Inclusive.





## Bibliographie

Liste de documents clés établie par

**Source sur l'Éducation Inclusive :**

[http://asksource.ids.ac.uk/cf/keylists/keylist2.cfm?topic=dis&search=QL\\_IE05](http://asksource.ids.ac.uk/cf/keylists/keylist2.cfm?topic=dis&search=QL_IE05)

BOISSEAU Sandra. **Scolariser les enfants handicapés au Burkina Faso : un exemple d'approche en éducation inclusive.** Lyon,

Handicap International, 2011

[http://www.hiproweb.org/uploads/tx\\_hidrtdocs/DSExp02EIBF\\_light.pdf](http://www.hiproweb.org/uploads/tx_hidrtdocs/DSExp02EIBF_light.pdf)

BOISSEAU Sandra. **La scolarisation des enfants sourds et malentendants dans les écoles ordinaires du Burkina Faso.**

Lyon : Handicap International, 2011

[http://www.hiproweb.org/uploads/tx\\_hidrtdocs/ScolarisationEnfantsSourdsBFDs03\\_01.pdf](http://www.hiproweb.org/uploads/tx_hidrtdocs/ScolarisationEnfantsSourdsBFDs03_01.pdf)

Department for International Development. **Disability, Poverty and Development.**

London, DFID, 2000

[http://www.handicap-international.fr/bibliographie-handicap/4PolitiqueHandicap/hand\\_pauvrete/DFID\\_disability.pdf](http://www.handicap-international.fr/bibliographie-handicap/4PolitiqueHandicap/hand_pauvrete/DFID_disability.pdf)

HALLET Virginie, JADIN Sophie, LAST Ulrike. **Lessons learnt for the inclusive education of disabled children in Cambodia: tools and methodologies for increasing access to education.**

Phnom Penh, Handicap International, 2009

[http://www.hiproweb.org/uploads/tx\\_hidrtdocs/LessonsEducCambodia.pdf](http://www.hiproweb.org/uploads/tx_hidrtdocs/LessonsEducCambodia.pdf)

LEI P. **Pour un « IMO A - EPT » plus attentif au handicap : l'intégration du handicap dans les processus IMO A - EPT et dans les plans d'éducation nationaux.**

Milton Keynes, World Vision, 2007

[http://www.eenet.org.uk/resources/docs/Education's%20Missing%20Millions%20-%20summary%20and%20recommendations%20\(French\).pdf](http://www.eenet.org.uk/resources/docs/Education's%20Missing%20Millions%20-%20summary%20and%20recommendations%20(French).pdf)

LEWIS I. **Young Voices: Young people's views of inclusive education.**

Gronland, The Atlas Alliance, 2008

[www.eenet.org.uk/resources/docs/Young%20Voices.pdf](http://www.eenet.org.uk/resources/docs/Young%20Voices.pdf)

MODERN J./JOERGENSEN C./DANIELS F. **DFID, disability and education:**

**Bridging the implementation gap.**

London, Results UK, 2010

<http://results.org.uk/dfid-disability-and-education-bridging-implementation-gap>

Save The Children. **Écoles pour tous : intégration scolaire des enfants handicapés.**

Londres, Save the Children, 2003

[http://www.eenet.org.uk/resources/docs/schools\\_for\\_all\\_fr.pdf](http://www.eenet.org.uk/resources/docs/schools_for_all_fr.pdf)

STUBBS S. **Inclusive Education: Where There Are Few Resources.**

Norway, Atlas Alliance, 2002, revised 2008

<http://www.eenet.org.uk/resources/docs/IE%20few%20resources%202008.pdf>

THOMAS P. **Disability, Poverty and the Millennium Development Goals: Relevance, Challenges and Opportunities for DFID.**

DFID Disability Knowledge and Research Programme, 2005

[http://www.dfid.gov.uk/r4d/PDF/Outputs/Disability/PolicyProject\\_FR.pdf](http://www.dfid.gov.uk/r4d/PDF/Outputs/Disability/PolicyProject_FR.pdf)

UNESCO. **Vaincre l'exclusion par des approches intégratrices dans l'éducation. Un défi, une vision.**

Paris, UNESCO, 2003

<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001347/134785f.pdf>

UNESCO. **Dossier ouvert sur l'éducation intégratrice : matériels de soutien pour les administrateurs et les planificateurs.**

Paris, Unesco, 2003 <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001321/132164f.pdf>

## Notes

---

UNESCO. **Comprendre les besoins des enfants dans les classes intégratrices et y répondre : Un guide pour les enseignants.** Paris, Unesco, 2003  
<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001243/124394f.pdf>

UNESCO. **Embracing Diversity: Toolkit for creating learner-friendly environments.** Bangkok, UNESCO, 2004  
<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001375/137522e.pdf>

UNESCO. **Education for All Global Monitoring report. Reaching and teaching the Marginalized.** Paris, UNESCO, 2010  
<http://www.unesco.org/en/efareport>

World Health Organization/The World Bank. **World Report on Disability.** Geneva, WHO, 2011  
[http://whqlibdoc.who.int/publications/2011/9789240685215\\_eng.pdf](http://whqlibdoc.who.int/publications/2011/9789240685215_eng.pdf)

- ↪ 1. Traduction d'une citation issue du document suivant : Richard Rieser (2008). *Implementing Inclusive Education: A Commonwealth Guide to Implementing Article 24 of the UN Convention on the Rights of People with Disabilities*. London : Commonwealth Secretariat, p. 167.
- ↪ 2. Action Nord Sud a été créée par un groupe d'ONG françaises (Lyon), dont Handicap International, et a été active de 1989 à 1997.
- ↪ 3. Cette liste n'est pas exhaustive.
- ↪ 4. <http://www.unescobkk.org/education/efa/efa-goals>
- ↪ 5. Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2010. <http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/efareport/reports>
- ↪ 6. Dans la mesure où les premières années du développement de l'enfant sont cruciales, il est souhaitable de créer des liens avec des projets d'intervention précoce.
- ↪ 7. Le *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2010* indique (p. 5) qu'en 2007, environ « 72 millions d'enfants n'étaient pas scolarisés - soit 28 % de moins qu'au début de la décennie ».
- ↪ 8. Terme technique signifiant « maintien dans le système éducatif ».
- ↪ 9. UNESCO 2006, cité dans le rapport 2007 de World Vision « Education's Missing Millions »  
[http://www.worldvision.org.uk/upload/pdf/Education%27s\\_Missing\\_Millions\\_-\\_Main\\_Report.pdf](http://www.worldvision.org.uk/upload/pdf/Education%27s_Missing_Millions_-_Main_Report.pdf)

- ↳ 10. Results UK, DFID, *Disability and Education: Bridging the implementation gap*: <http://results.org.uk/dfid-disability-and-education-bridging-implementation-gap>
- ↳ 11. Rapport 2007 de World Vision « Education's Missing Millions » [http://www.worldvision.org.uk/upload/pdf/Education%27s\\_Missing\\_Millions\\_-\\_Main\\_Report.pdf](http://www.worldvision.org.uk/upload/pdf/Education%27s_Missing_Millions_-_Main_Report.pdf)
- ↳ 12. Adapté de « Disability, Poverty and Development White Paper », DFID, 2000.
- ↳ 13. Équivalent du CP/CE1 dans le système français, ndtr.
- ↳ 14. Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, Article 24 en annexe.
- ↳ 15. <http://www.un.org/fr/millenniumgoals>
- ↳ 16. <http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/education-for-all/efa-goals>
- ↳ 17. World Vision, Missing Millions report 2007.
- ↳ 18. Les enfants handicapés et leurs familles, les communautés, les autorités relatives à l'éducation et aux services sociaux et de santé, les gouvernements nationaux, les Organisations de Personnes Handicapées et les ONG.
- ↳ 19. Les interventions de Handicap International dans le secteur de l'éducation et les situations d'urgence seront développées dans la prochaine version révisée de ce document cadre.
- ↳ 20. Ce document cadre ne traite pas de la formation professionnelle ou de l'éducation des adultes. Ces sujets sont ou seront traités dans des documents cadres séparés : insertion professionnelle/formation professionnelle, insertion sociale.
- ↳ 21. Sandra BOISSEAU. La scolarisation des enfants sourds et malentendants dans les écoles ordinaires du Burkina Faso. Lyon : Handicap International, 2011 [http://www.hiproweb.org/uploads/tx\\_hidrtdocs/Scolarisation\\_EnfantsSourdsBFDs03\\_01.pdf](http://www.hiproweb.org/uploads/tx_hidrtdocs/Scolarisation_EnfantsSourdsBFDs03_01.pdf)
- ↳ 22. Handicap International. Document cadre Accessibilité, 2009 [http://www.hiproweb.org/uploads/tx\\_hidrtdocs/AccessibiliteBD\\_01.pdf](http://www.hiproweb.org/uploads/tx_hidrtdocs/AccessibiliteBD_01.pdf)
- ↳ 23. Ces secteurs comprennent l'éducation, les services de santé et sociaux.
- ↳ 24. Voir le chapitre sur le cercle d'acteurs impliqués dans le processus d'Éducation Inclusive.
- ↳ 25. En référence au guide méthodologique *Accompagnement social personnalisé*, Handicap International, 2009 : [http://www.hiproweb.org/uploads/tx\\_hidrtdocs/GuideASPFBRBD.pdf](http://www.hiproweb.org/uploads/tx_hidrtdocs/GuideASPFBRBD.pdf)
- ↳ 26. *Making PRSP inclusive, La double approche* : <http://www.making-prsp-inclusive.org/fr/6-le-handicap/63-le-handicap-et-le-developpement/632-la-double-approche.html>

- ↳ 27. FOUGEYROLLAS P., CLOUTIER.R, BERGERON H., COTE J., ST-MICHEL G. *Classification québécoise, Processus de production du handicap*, Lac St-Charles : Réseau international sur le Processus de production du handicap, 1998.
- ↳ 28. En référence au document cadre *Accessibilité*, Handicap International, 2009 : [http://www.hiproweb.org/uploads/tx\\_hidrtdocs/AccessibiliteBD\\_01.pdf](http://www.hiproweb.org/uploads/tx_hidrtdocs/AccessibiliteBD_01.pdf)
- ↳ 29. En référence au document cadre *Développement Local Inclusif*, Handicap International, 2009 : [http://www.hiproweb.org/uploads/tx\\_hidrtdocs/DLIFrBd.pdf](http://www.hiproweb.org/uploads/tx_hidrtdocs/DLIFrBd.pdf)
- ↳ 30. En référence au guide méthodologique *L'accès aux services pour les personnes handicapées*, Handicap International, 2010 : [http://www.hiproweb.org/uploads/tx\\_hidrtdocs/HI\\_GM\\_Accessibilite\\_screen\\_A4.pdf](http://www.hiproweb.org/uploads/tx_hidrtdocs/HI_GM_Accessibilite_screen_A4.pdf)
- ↳ 31. Le guide *L'accès aux services pour les personnes handicapées* peut faire office d'excellent support pour entreprendre ce travail.
- ↳ 32. Stubbs, S. (2002, revised 2008). *Inclusive Education: Where There Are Few Resources*. Norway: Atlas Alliance.
- ↳ 33. Certaines activités sont liées au développement de services d'enseignement de qualité et d'autres à la réussite des enfants handicapés.
- ↳ 34. Stratégie de réduction de la pauvreté : <http://www.making-prsp-inclusive.org>
- ↳ 35. Une « approche sectorielle » est une approche de développement international qui rassemble les gouvernements, les donateurs et d'autres acteurs de tout secteur » ([http://en.wikipedia.org/wiki/Sector-Wide\\_Approach](http://en.wikipedia.org/wiki/Sector-Wide_Approach)). Dans ce cas précis, cela signifie que Handicap International s'est concentrée sur les aspects de l'éducation au sens large, et pas spécifiquement sur l'inclusion des enfants handicapés dans l'éducation.
- ↳ 36. Avant cette période, Handicap International a travaillé à partir de 1989 en étroite collaboration avec Action Nord Sud dans le secteur de l'éducation.
- ↳ 37. <http://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>
- ↳ 38. <http://www.ripph.qc.ca/?rub2=0&rub=nouvelles&lang=fr>
- ↳ 39. Le terme « usagers des services », plutôt que « bénéficiaires », est utilisé pour souligner le rôle actif des enfants comme acteurs clés dans le développement d'un système d'Éducation Inclusive.
- ↳ 40. Cf. Classification Internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (Organisation mondiale de la Santé, 2001), citée dans le guide *Making it Work* (2009), page 9 ; <http://www.makingitwork-crpd.org>



### **Crédits photographiques**

Couverture : © B.Cami/Handicap International  
(légende : École inclusive, Dapaong,Togo, Afrique de l'Ouest)  
Page 8 : © J.J. Bernard/Handicap International  
Page 24 : © R. Axelrod for Handicap International  
Page 40 : © P. Geiser/Handicap International

### **Éditeur**

#### **Handicap international**

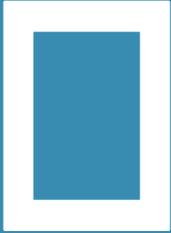
14, Avenue Berthelot  
69361 LYON Cedex 07  
[publications@handicap-international.org](mailto:publications@handicap-international.org)

### **Imprimeur**

Graphiconseil  
2, Petite rue de la Rize  
69100 Villeurbanne  
France

Achevé d'imprimer en octobre 2012.  
Dépôt légal : octobre 2012.





## Éducation inclusive

---

Ce document cadre décline le mandat et les valeurs de Handicap International en termes opérationnels appliqués à l'Éducation Inclusive.

C'est un texte pour l'action qui présente les éléments de référence pour les interventions, les choix et partis pris de Handicap International. Il permet d'assurer la cohérence entre les pratiques tout en respectant les contextes rencontrés. Il s'agit donc d'un document de guidance pour les équipes sur ce secteur d'intervention.

Il définit la thématique, explique son lien avec le mandat de l'organisation, les populations cibles, les modalités d'intervention (résultats attendus types, activités types), les indicateurs de suivi et d'évaluation.

---

**HANDICAP INTERNATIONAL**  
14, avenue Berthelot  
69361 LYON Cedex 07

T. +33 (0) 4 78 69 79 79  
F. +33 (0) 4 78 69 79 94  
[publications@handicap-international.org](mailto:publications@handicap-international.org)